Janvier à Juin 2023

LE JOURNAL de l'

Union Régionale

U.F.A.P de Lyon

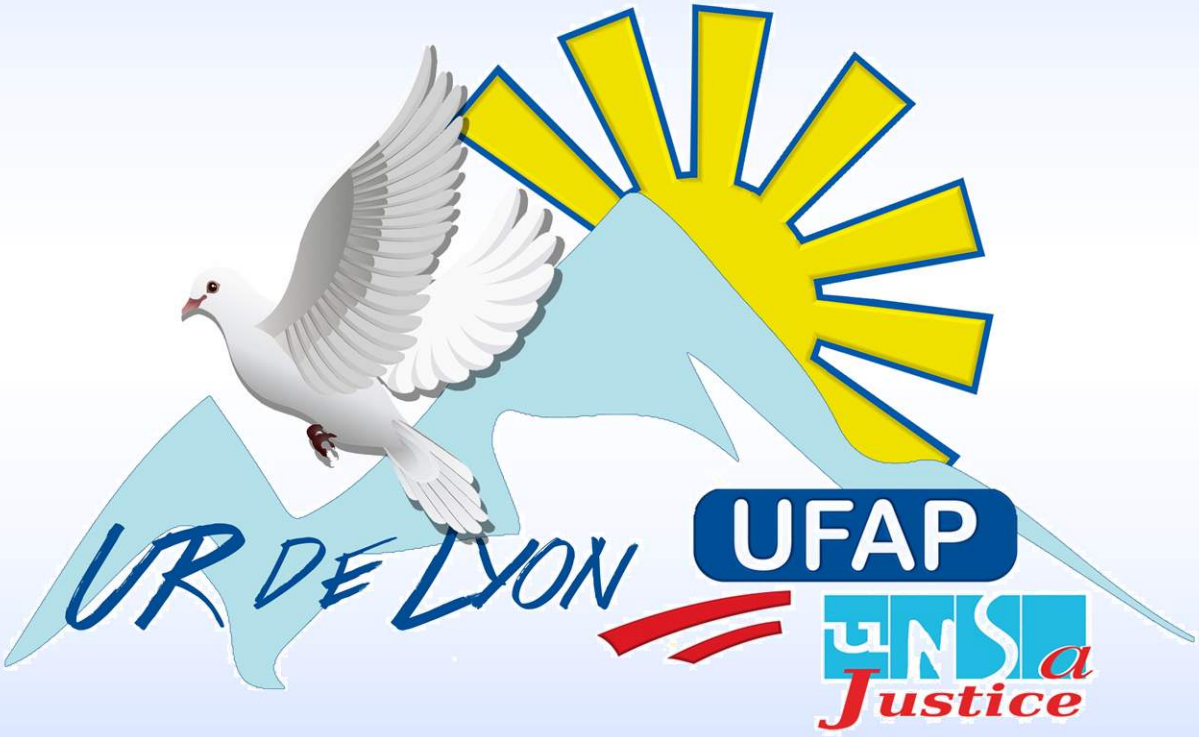

Bulletin N° 59

ur.lyon@ufap.fr

Edito

L'administration pénitentiaire va mieux…mieux que l'année prochaine si l'on en croit ce que nous indiquent certains cadres de cette administration.

Aux abois et ne sachant plus comment s'y prendre pour faire face à tout ce qui s'impose à elle, notre administration en déliquescence est bien incapable de sonder la profondeur de son mal être.

Gardes statiques, extractions judiciaires, ouverture de 15 000 places, autant de missions qui ne cessent de gonfler la charge de travail du peu de survivants de cette pénitentiaire mortifère. Les demandes de départ se multiplient, le DAP est obligé de donner des instructions à ses DI pour interdire tout avis favorable aux demandes de détachements des surveillants (mais les autres filières, notamment administrative et IP sont également touchées).

Perte de sens au travail, rémunération qui régresse d'année en année, etc…ce n'est pas avec les annonces de notre ministre des détenus qui prétend porter avec ses amis, une réforme historique, que les yeux des pénitentiaires vont se mettre durablement à briller.

La contractualisation, pour l'UR UFAP de Lyon, est la promesse à moyen terme pour les corps où elle se développe, de voir les agents titulaires sur les secteurs en tension, de devoir y rester un peu plus longtemps.

L'inflation explose, les grilles de rémunération des personnels se tassent, le meilleur exemple est la grille du premier grade des adjoints administratifs 7 échelons au même indice, voilà qui va donner envie aux chômeurs de nous rejoindre.

Le résultat de 16 ans de politique ouvertement anti fonctionnaire a été efficace : plus personne ne veut venir travailler pour l'Etat.

Dans ce contexte, l'affaiblissement de la fonction régalienne pénitentiaire n'a pas échappé aux ennemis du système qui attaquent désormais ouvertement ses institutions comme on l'a vu à Fresnes tout récemment ou à Nanterre (Etablissement et SPIP).

Les délinquants connaissent parfaitement les limites du système et se permettent tout ou presque.

L'UR UFAP UNSa Justice constate que les personnels de notre administration sont pris dans un étau infernal avec d'un côté une administration qui les a abandonnés, qui les charge de toujours plus de missions et d'exigence avec toujours moins de moyens, et en face, un public dont le sentiment de toute puissance ne cesse de croître et dont les conséquences pour les agents sur le terrain sont à la fois physiques et psychologiques.

Avec tout ça, on ne sait pas où on va, mais on y va…

Le Secrétaire Général
Dominique VERRIERE.

Vie des établissements

CP BOURG EN BRESSE

ON PERD LE CAP …

Le 16 mars 2023

Le bureau local UFAP/Unsa justice constate une nouvelle fois un débordement inacceptable d'un membre de la direction. Toujours le même d'ailleurs....

En effet, celui-ci a de nouveau fait preuve de toute sa déconnexion du milieu dans lequel elle évolue.

Elle s'est permise de renvoyer SECHEMENT d'une CAP un surveillant prévu pour siéger au sein de celle-ci selon la directrice il n'avait pas à être là. Il était pourtant planifié « Svt C.A.P » comme cela se fait parfois notamment dans le cadre du surveillant acteur, ce personnel de direction a estimé qu'il n'avait pas à être là et l'a envoyé bouler en lui indiquant, selon nos informations, que même s'il était là il n'aurait pas la parole et que son avis ne comptait pas. Il est toujours intéressant de constater ce type de comportement quand en parallèle, on essaie de nous faire croire que la présence d'un surveillant dans cette instance serait une volonté de la direction. La présence d'un personnel de surveillance est la valorisation du travail quotidien effectué par les agents de détention qui côtoient la population pénale. Le travail de préparation pour cette commission de notre collègue a tout simplement été balayé.

Ce mépris envers le corps des surveillants dans son ensemble est INADMISSIBLE et INDIGNE d'un membre de direction !!!!

Cette directrice n'a de cesse de multiplier les dérapages incontrôlés depuis trop longtemps. Par voie de tract, le bureau local UFAP/Unsa justice a déjà dénoncé ses méthodes inadmissibles.

Le bureau local UFAP/Unsa justice se permet de rafraîchir la mémoire des biens pensants et autres individus aux dents longues voulant s'attirer les bonnes grâces de cette personne, par les quelques faits suivants :

-Gestion discutable de certains détenus (Détenu F.... et M....)

-Pression exercée sur certains agents (Vestiaire, CD…) et même quelques officiers.

-Remise en cause de règles de sécurité (couteaux en cuisine)

Les grandes phrases, Alexandrins, figures de styles et autres monologues interminables de ce membre de direction ne cachent plus la violence de son management vis-à-vis des personnels de surveillance.

Le bureau local UFAP/Unsa justice apporte tout son soutien aux agents discrédités et exige un recadrage de ce membre de la direction sans délai.

Pour le bureau local UFAP/Unsa justice
Jonny DE FARIA, Benjamin TECHER, Olivier PONT, Sébastien DEL SORDO, Raphael, CLAUDEL
jonny.defaria@justice.fr
ufap.cpbourg01@gmail.com

CP BOURG EN BRESSE

RENCONTRE AVEC LE DAP

Le 10 mai 2023

Ce jour le directeur de l'administration pénitentiaire était en visite sur notre établissement. Celui-ci a demandé aux OS de pouvoir les rencontrer et le bureau local UFAP/UNSa justice a répondu favorablement à sa demande.

Tout d'abord le DAP a ouvert cet entretien sur un peu d'histoire pénitentiaire et sur l'évolution du métier de surveillant, pour en arriver à la réforme « dite » historique afin que le métier de surveillant soit reconnu au même titre que nos homologues de la police et la gendarmerie.

Un point est fait aussi sur le recrutement qui est à la peine et que cette réforme pourrait nous être bénéfique sur ce point et bien sûr on arrive au recrutement des contractuels pour combler les postes qui ne resteront vacants à l'issue du concours.

Le DAP, nous a fait un point aussi sur la lutte contre la surpopulation carcérale et le plan de lutte contre les violences qui étaient en discussion au niveau de la DAP avec les organisations professionnelles.

A l'issue de ce bel éloge sur son projet de réforme, le DAP a parlé plus particulièrement de notre établissement en vantant les mérites de plusieurs services et la compétence du personnel à Bourg en Bresse. IL nous a indiqué aussi le déploiement d'ici peu d'un système anti drone

Le premier point évoqué par le bureau local UFAP/UNSa justice est sur le manque de personnel au sein de notre établissement et que nous avons du mal à comprendre, par exemple qu'un seul poste est proposé en CAP de Surveillant alors même qu'il y a 7 postes vacants.

Bien évidement nous ne nous attendions pas à une réponse claire et précise, mais toujours la même problématique le recrutement où l'administration n'arrive pas à combler le nombre de poste offert lors du concours, en moyenne 500 postes par an non pourvus et de rajouter que l'année 2023 sera compliquée (mais ça, on le savait déjà)

Le sujet suivant portait sur les ELSP, les moyens qui sont alloués en termes de véhicules qui ne sont pas du tout adaptés aux missions, le nombre d'heures supplémentaires qui explosent au sein des ELSP alors qu'au PREJ elles sont maitrisées et les taux repas qui ne sont plus remboursés aux agents quand ils sont sur la résidence administrative mais en mission.

Là encore le DAP nous indique la création de 200 postes ELSP et que la priorité sera faite sur 3 D.I. dont la D.I. de Lyon, car lors du transfert de missions entre les FSI et l'administration pénitentiaire le nombre d'agents a été sous-évalué. Concernant les véhicules là aussi il est conscient qu'ils ne sont pas adaptés, mais là aussi la problématique devrait se résoudre dans les prochains temps. Quant à la demande de remboursement du taux repas, aucune réponse ni du DAP, ni du DI qui était présent, peux être un jour nous caresserons l'espoir dans avoir une

Un point est fait aussi sur le personnel administratif.

Le DAP reviens sur l'augmentation du RIFSEEP cette année avec rétroactivité au 1er janvier 2023 et que malheureusement pour le reste, il n'avait pas la main dessus puisqu'ils sont rattachés au secrétariat général.

Pas un mot sur le C en B ou même le B en A, comme toujours, les Personnels Administratifs seront laissés pour compte.

Le bureau local UFAP/UNSa justice est aussi revenu sur la problématique de nos collègues surveillant PSE au SPIP de l'Ain qui ont un grand nombre de dossiers à gérer et qu'ils ne sont que 2 agents.

Le D.I. nous indique que la priorité a été donné à deux autres départements en difficulté et que la prochaine création sera pour le SPIP de l'Ain, mais qu'en terme d'agent PSE sur la D.I. de Lyon il y en avait en nombre suffisant.

L'UFAP/UNSa justice pointe le doigt sur la mauvaise répartition des effectifs au sein de la D.I. de Lyon car nous avons l'un des plus grands départements de la région et que nos collègues étaient mis en difficultés et actuellement ils gèrent environ 150 dossiers et qu'ils ont déjà fait plus de 226 mesures depuis le début de l'année.

Concernant les CPIP, un apport en personnels est prévu au nombre de 3.

Un dernier point est fait sur la sécurisation du domaine pénitentiaire

Le DAP comprend la nécessité de sécuriser les domaines pénitentiaires, nous concernant, si un système afin de garantir la sécurité est proposé, il n'y aura pas de souci de financement.

Même si nous nous attendions à ne pas recevoir de réponses claires à nos questions, le bureau local UFAP/UNSa justice aura tout de même fait entendre sa voix auprès de la plus haute autorité de notre administration, afin qu'à tout le moins, ils ne disent pas qu'ils n'étaient pas au courant.

Pour le bureau local UFAP/UNSa justice
Jonny DE FARIA,

ur.lyon@ufap.fr

EPM MEYZIEU

Un vendredi 13 qui aurait pu être évité !

A Meyzieu le 15 Janvier 2023

Le Mercredi 11 Janvier, en fin de service, lors du contre-appel, Une détenue ne répond pas aux appels, son œilleton est obstrué. Une équipe de surveillant(e)s se déplace accompagnées du Premier Surveillant détention pour contrôler sa cellule au vu de son profil parfaitement connu (instable et très violente) par notre administration, mais qui malgré une précédente agression qui avait lieu au mois de septembre 2022, sur la même surveillante est toujours présente au sein de notre établissement.

A l'ouverture de cellule, la détenue force le passage mord un agent, tire les cheveux à plusieurs reprises d'une collègue, se débat et menace gravement les personnels. Elle sera maîtrisée et mise au QD avec la force strictement nécessaire et avec professionnalisme, au détriment du personnel lourdement agressé.

Deux jours plus tard, ce Vendredi 13 janvier 2023, lors de son passage en commission de discipline, la détenue, ne supportant sa sanction, décide d'en découdre une nouvelle fois, elle donne alors plusieurs coups de poings et de pieds aux collègues qui interviennent, elle sera menottée et remise en cellule disciplinaire.

Est-ce que la Direction a suffisamment évalué son état de dangerosité ?

Arrêtons de subir ces violences !!

L'UFAP UNSa justice demande un peu plus d'anticipation dans la gestion de ce genre de profil connu afin d'éviter ce genre d'agression gratuite.

L'UFAP UNSa justice demande le transfert immédiat de la détenue qui aurait déjà dû l'être lors de la première agression

L'UFAP UNSa justice félicite les personnels pour leur professionnalisme, leur sang-froid et leur souhaite un bon rétablissement

Pour l'UFAP UNSa Justice
Le Secrétaire Local
D.BENARD

EPM MEYZIEU

Où est notre blouse blanche ?

Le 22 février 2023

Depuis 10 jours, un détenu arrivé sur l'établissement est déjà sorti 4 fois en extraction médicale, soit pour s'être introduit ou avoir mangé, une brosse à dent, des éponges, des chaussettes, un coupe-ongle, et pour cette nuit dernière des vis qu'il a réussi à démonter du bureau de sa cellule.

Bien évidemment, malgré tous ces faits, quoi de plus logique (ou facile) de le gérer en milieu carcéral, il passe généralement une nuit aux urgences, suivie d'un ou deux jours à l'UHSA ou l'UHSI, puis il revient tout simplement.

C'est tellement plus simple comme cela pour tout le monde...

Les consignes sont incompréhensives : tout lui retirer en cellule , des rondes toutes les heures ! un repas en compagnie d'un surveillant matin midi et soir ! et même seul sans éducateur ! des refus de réintégrer quotidiens, et des agressions avec des coups de pieds ou crachat...et pour finir un service de nuit systématiquement découvert pour ses fréquentes sorties nocturnes.

Est-ce le rôle de notre administration de gérer ce genre de profil avec ces pratiques perverses, d'automutilation et d'introduction dans tous les orifices de son corps,...si ces actes ne relèvent pas de la psychiatrie, alors qu'on nous enlève notre uniforme en lieu et place d'une blouse blanche et de crocs.

Nous ne sommes pas des soignants !

L'UFAP UNSa justice exige le transfert immédiat de ce détenu dans une structure adaptée.

L'UFAP UNSa justice félicite les personnels pour leur gestion au quotidien pour faire face à cette situation délicate

L'UFAP UNSa justice prévient que sans réaction de l'administration dans les plus brefs délais, une action locale sera mise en œuvre.

Parce que.. si c'est effectivement c'est bien le détenu qui s'enfile des objets dans l'anus, ce sont bel et bien les personnels de Surveillance qui ont l'impression de l'avoir dans le…

Pour l'UFAP UNSa Justice
EPM 69
Damien BENARD

MA CORBAS

OUVERTURE DE L'UDV

Vous n'auriez pas oublié quelque chose ?

20 janvier 2023,

L'Administration Pénitentiaire a une nouvelle fois frappé avec tout le mépris dont elle peut être capable parfois envers ses personnels placés en première ligne. Sur Corbas nous commençons malheureusement à être habitués de ces décisions prises par des carriéristes imbus d'eux-mêmes, obnubilés de rajouter une ligne de plus à leur CV en ignorant les difficultés des personnels qui sont pourtant indispensables à la réalisation de leurs objectifs.

Depuis le 6janvier 2023, la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas a vu l'ouverture des portes ainsi que l'arrivée du tout premier pensionnaire dans le tout nouveau service de la MALC : **L'UNITE DE DETENU VIOLENT**.

La Directrice de détention a invité toute fière les agents de la MALC à venir visiter son petit UDV tout neuf qui brille de mille feux, où l'on peut ouvrir les portes de 5 cellules neuves, d'une salle de musculation, d'une salle d'entretien, d'une salle d'activité, d'un local rangement ainsi que d'une cour de promenade. A première vue, on pourrait se dire impeccable! Mais après réflexion on se demande :

MAIS OÙ SE SITUE LE BUREAU DES 3 AGENTS ET DU GRADE UDV ???

NE CHERCHEZ PAS! IL N'Y EN A PAS !!!

Vous le trouverez dans l'une des deux petites salles d'audiences du quartier arrivant, conçues pour accueillir initialement 2 personnes maximum... Voilà la solution d'urgence prise par notre Direction locale pour remédier à la problématique qu'avait soulevée maintes fois notre organisation syndicale tout au long de la réalisation de ce projet! Pour quel résultat au final ??? **C'EST UNE HONTE !!!**

L'UFAP UNSa justice avait alerté à plusieurs reprises notre administration sur ce sujet. En effet, nous avions dénoncé l'option choisie par notre Administration qui obligeait les agents du QA à partager leur bureau avec ceux de l'UDV, alors que ce projet n'était encore qu'au stade de l'étude. Toute personne qui se serait donnée la peine de se déplacer sur zone, aurait pu constater que ce partage était totalement irréalisable sur le terrain. La solution prise par notre Direction est totalement insatisfaisante car elle ne permet pas aux agents de l'UDV de travailler dans de bonnes conditions.

MA CORBAS

C'est pourquoi L'UFAP UNSa justice exige que les affectations de salles soient repensées sur le secteur QA, et nous sommes prêts à soumettre une proposition a la Cheffe d'Etablissement afin que tout le monde puisse y trouver son compte.
Voilà ce qui arrive lorsque des bureaucrates de la DI a la science infuse, valident un projet sans tenir compte de l'avis des professionnels du terrain. Mais cela ne doit pas être bien grave pour ces gens-là, car à ce qu'il paraît faire et défaire c'est travailler...
Philippe MACHADO, Stéphane GALVEZ, Nadia CHEKHAD
Pour le bureau local UFAP UNSa justice de la M.A de LYON-CORBAS.

MA CORBAS

IL ETAIT UNE FOIS DES NUITS SUR CORBAS

21 Janvier 2023,

Il est inutile de vous expliquer en détail les nuits que subissent les agents 3/2 sur Corbas tellement la réputation de la MALC n'est plus à faire dans la région. Si nous rencontrons probablement les mêmes difficultés que nos camarades sur d'autres structures, elles sont toutes amplifiées sur notre établissement, de par sa taille, son flux d'entrants et son exposition à l'une des plus grandes agglomérations de France.
Les projections, véritable fléau des établissements pénitentiaires et vrai constat d'échec de l'Administration. On a pu voir pendant la période des fêtes une dizaine d'individus s'introduire dans le glacis pour projeter une centaine de colis. Il a fallu l'intervention de la Gendarmerie qui a procédé aux contrôles de tous les véhicules en barrant les chemins d'accès. Mais également les agressions sur agents qui tentent de récupérer les projections aux abords des MAH, comme la semaine dernière où le gradé de nuit c'est fait arroser par un détenu à la fenêtre de sa cellule à la MAH1.
Un flux d'arrivants et de retours d'extractions, en constante augmentation et qui arrivent de plus en plus tard à n'importe quelle heure de la nuit, provenant des différents tribunaux judiciaires de la région. Les accords de principes ne sont mêmes plus respectés avec le TJ de Lyon qui ne cesse de nous envoyer des arrivants les mardis et jeudis soirs où nous ne sommes pas censés écrouer, et ce sans aucune raison valable.
Ces acteurs ne prennent absolument pas en considération, **la taille et la charge de travail** de la MALC qui sont sans égales dans la région. Nous avons près de 1000 détenus en détention et son lot d'incidents qui va avec. Pour preuve : Le service de nuit du 19 au 20 janvier 2023 en a fait les frais malheureusement. Ce n'est pas moins de **deux incidents majeurs** survenus en presque une heure de temps. L'intervention en cellule MAH2 vers 5h20 pour un suicide par pendaison découvert par les agents rondiers, suivi d'un feu de cellule à la MAH3 vers 6h50 causé par un détenu présentant de forts troubles psychologiques et coutumier des faits.
Le professionnalisme et la rapidité d'intervention des agents ainsi que du gradé de nuit ne changera pas l'issue irrémédiable pour le premier incident, malgré cela le service de nuit a su se remobiliser de manière exemplaire en se rendant immédiatement disponible sur l'incendie de cellule.
Et si à cela vous ajoutez un mode dégradé quasi – systématique (de jour comme de nuit!) vous avez tous les ingrédients pour faire monter la température malgré la météo actuelle !!!
L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place d'une véritable politique disciplinaire à l'encontre des détenus agresseurs de surveillant en service de nuit, lors de la récupération des projections. Nos agents représentent l'unique et dernier rempart de lutte contre ce fléau après l'abandon total de nos dirigeants. Ce sujet avait été le premier point de discorde avec la Cheffe d'établissement et il est toujours sans réponse à ce jour.
L'UFAP UNSa Justice exige au nom des personnels de la MALC, que le dépôt de détenus arrivants pour Lyon-Corbas en provenance du TJ de Lyon soit priorisé par les équipages de gendarmerie, ainsi que l'application strict e de l'accord de principe passé avec celui-ci quant au fait que notre établissement n'est pas censé se voir attribuer des arrivants sur les nuits de mardi et jeudi.
L'UFAP UNSa Justice alerte la Direction au sujet de la gestion du détenu incendiaire qui n'en est pas à son premier feu de cellule. Les sanctions disciplinaires et pénales n'ont pas l'air d'avoir l'effet dissuasif escompté. Des décisions doivent être prises.
L'UFAP UNSa Justice félicite chaleureusement les agents qui ont fait preuve de courage et de professionnalisme lors de cette fin de service difficile et remercie tous les agents du service de jour qui leur ont apporté assistance et qui ont permis une bonne continuité de service.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice – CHEKHAD Nadia, GALVEZ Stéphane, MACHADO Philippe

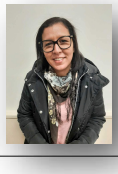

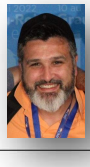

UFAP UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle
UR de Lyon

ur.lyon@ufap.fr

MA CORBAS

MA LYON-CORBAS
L'établissement de la HONTE

Le 19 avril 2023

Pour tout agent qui se respecte et aime son métier, il devient de plus en plus difficile d'exercer la profession de surveillant pénitentiaire au sein de notre établissement, le plus important dans la région en termes de volume et de capacité d'accueil où nous avons dépassé depuis plusieurs semaines les 1000 pensionnaires et ce, avec toujours moins de moyens en personnel exerçant en détention. Cette surpopulation, ce sous-effectif constant mais surtout cette politique abjecte appliquée par nos dirigeants et leurs sbires, exponentiellement répressive envers ses personnels mais de plus en plus laxiste envers la population pénale, entrainent irrévocablement du mépris et du dégout pour la profession et rendent insupportable le fait d'évoluer sur la MALC.

Il y a plus de deux semaines, l'auteur de l'horrible agression de notre camarade de ST QF à l'huile bouillante est arrivé en MOS sur notre établissement. Celui-ci effectuera tranquillement son circuit arrivant avant de passer enfin en commission de discipline. Il écopera de 30 jrs de QD. Peine qu'il n'effectuera pas au complet car après 7 jours de QD, ce lâche menacera de se suicider parce que le « mitard c'est trop dur » et il sera placé deux fois en CPROU en seulement 3 jours. Il se verra gratifier plusieurs fois de cigarettes par la hiérarchie pour finalement être placé au quartier d'isolement hier…

Une HONTE !!

Hier encore, lors de l'appel de 13 heures, un détenu bloque la porte de sa cellule et exige qu'on lui fasse passer du tabac, la surveillante refuse, le détenu lui crache en plein visage, notre collègue referme la porte pour se mettre en sécurité et déclenche son alarme. La hiérarchie du bâtiment est avisée, la mesure disciplinaire prise : Une mutation de cellule sur une autre MAH pour un passage en CDD ultérieurement. Pendant qu'on demande à notre collègue stagiaire de finir son service à l'étage, le cracheur lui bénéficie de sa promenade l'après-midi sur sa nouvelle MAH.

Une HONTE !!

Que dire encore sur qu'une collègue du QADI se fasse cracher dessus à plusieurs reprises en l'espace de 3 semaines et qu'on sanctionne le forcené en lui offrant généreusement des cigarettes le lendemain ? Pire, quand cette même collègue reçoit un geyser d'excréments et d'urine par un détraqué et que là encore des cigarettes sont offertes à l'emmerdeur !!

Une HONTE !!

HONNEUR ET DISCIPLINE

Telle est la devise de l'Administration Pénitentiaire, deux mots qui sont lourds de sens.

Il ne faut pas confondre LA DISCIPLINE et LA PAIX SOCIALE, car la première s'obtient avec persévérance et courage, alors que la seconde s'achète avec l'argent du mépris.

Ce communiqué de **L'UFAP UNSa justice** est un cri de colère des personnels jeté à la face des personnes qui ne cherchent même plus à dissimuler l'indifférence qu'ils portent envers celles et ceux qui chaque jour tentent en première ligne de préserver un service public de qualité.

Nadia CHEKHAD
Pour le bureau local **UFAP UNSa justice**

CP VILLEFRANCHE S/S

LA CRISE CALADOISE
Le compte n'y est pas

06 avril 2023

Avec des records en terme de surpopulation, de sous-effectif en Personnels, on ne pouvait qu'espérer un apport en agent. Mais il en va tout autrement, ce sont les désencombrements vers notre établissement qui battent leur plein. Et bien évidemment, ce ne sont pas les meilleurs que nous recevons, chaque arrivant apportant à la structure son lot de violence.

À l'heure où le manque de personnel atteint son paroxysme, c'est l'étonnement pour l'ensemble des agents de voir la récente publication des postes offerts à la prochaine CAP. En effet, un seul et unique poste surveillant/brigadier proposé pour notre établissement et cela ne rassure en rien pour l'avenir !!!

L'UFAP UNSa Justice de Villefranche alerte une fois de plus l'administration sur l'état de fatigue des personnels. Les rappels, les 12heures, l'îlotage, les heures supplémentaires à n'en plus finir… Rien ne va plus ! Afin que le service tourne, certains ne prennent même pas de pause méridienne prenant un repas sur le pouce tout en continuant leurs tâches ! Il n'est pas envisageable de continuer sur ce rythme effréné.

Mais où sont les renforts tant attendus, ça ne sera pas sur la prochaine CAP. Comment expliquer aux agents à bout qu'il faudra garder le rythme ?

L'UFAP UNSa Justice constate que notre établissement souffre d'un organigramme « hard discount » depuis son ouverture, un organigramme qui a été encore dégradé à son maximum par une ancienne direction poussant l'isolement du surveillant à son summum. Un organigramme laissant aucune marge de manœuvre en cas d'absence non-anticipée, nous contraignant régulièrement à l'îlotage. Les jeunes surveillant récemment affecté viennent avec la boule au ventre.

Un Organigramme où pourtant il avait été déjà indiqué à plusieurs reprises que Villefranche était en sur régime et où notamment la DAP indiquait une préconisation de création de 10 postes dans l'organigramme de référence.

Si notre profession manque d'attractivité, il en est encore plus pour notre établissement, il temps de faire le nécessaire pour que le personnel travaille en toute sérénité. Le récent discours de notre ministre aurait pu donner espoir aux personnels de surveillance. C'est le contraire ! Tant cette réforme laisse des zones d'ombre peu rassurantes, les surveillants se retrouvent avec bien trop d'interrogations et d'inquiétudes.

L'UFAP UNSa Justice ne peut qu'une fois de plus avertir sur l'état des effectifs en personnels et l'état d'épuisement des surveillants.

L'UFAP UNSa Justice ne peut fermer les yeux sur cette situation des plus alarmantes qui ne pourra être tenable dans le temps !

L'UFAP UNSa Justice e exige une mise à niveau conséquente des effectifs et de son organigramme, lassée d'entendre depuis des décennies que les organigrammes des plans 13 000 ont été "taillés à la serpe" et ne jamais les voir évoluer selon les besoins réels !

Pour **l'UFAP UNSa Justice** de Villefranche
LAGES C. Et MICHAELI P.
christianlages.ufap@gmail.com

CP VILLEFRANCHE S/S

DU SANG ET DES LAMES !!

Le 30.05.2023

Les beaux jours sont là, fini les pulls, place au t-shirt pour la promenade, ces détenus du rez-de-chaussée qui exhibent avec fierté tel un trophée leurs bras entaillés, scarifiés, lacérés du poignet jusqu'à l'épaule. Avec pour certains encore quelques agrafes ou points de suture sur une plaie fraîchement faite pour exprimer leur mécontentement à une sanction ou pire encore, leur simple frustration à la négation. Tout n'est malheureusement pas visible, l'accessoire tendance de nos pensionnaires : leur petite lame de rasoir collé à un manche reste bien dissimulée. La hausse du nombre des bagarres et des règlements de compte va de pair avec la hausse des températures estivales. L'UFAP Unsa justice avait bien prédit que les jours à venir seraient chauds.

Face à des détenus déterminés, ces armes artisanales sont un accessoire fétiche pour la promenade actuellement bien ensoleillée. La triste habitude prise de sortir illico du QD, ces prétendus suicidaires passant de l'état de guerrier de la cour de promenade a pauvre victime du système. Engendrant de fait, une augmentation du nombre de placement en CPROU qui a tout bonnement explosé avec le nombre d'agressions bien évidemment.

Aujourd'hui, ces armes (lames de rasoir, couteaux de cantine aiguisés, poinçons…) sont retournées à l'encontre des personnels. Tous grades confondus, tout le monde reste exténué face à ces profils ingérables. Alors que même après une fouille, ils sont capables de pondre une lame tel la colombe sous le chapeau de nos plus grands magiciens, prêt pour une nouvelle séance de scarification de bras et même d'ingurgitation de la lame. Tout est bon pour un petit tour à l'hôpital.

Les conditions de travail se dégradent dans ces rez-de-chaussée où règnent constamment le vacarme et les hurlements des détenues aux profils des plus inquiétants. Ce quotidien fracasse le moral des surveillants au bord de la rupture, même les agents connus pour leur sang-froid et leur calme perdent pied tout bonnement dans ces étages dignes d'un hôpital psychiatrique.

Si l'UFAP Unsa justice de Villefranche a déjà tiré la sonnette d'alarme sur la situation des rez-de-chaussée de notre établissement, maintenant, nous sommes passés à un tout autre un cran. La semaine dernière, les actes de violence ont atteint un stade supérieur. Le nombre de découvertes d'armes artisanales est ahurissant et inquiétant avec en prime des livraisons nocturnes aux drones.

L'UFAP Unsa justice salue le professionnalisme des agents qui travaillent dans de telles conditions de surpopulation sur fond de sous-effectif.

L'UFAP Unsa justice demande le transfert immédiat de ces détenus psy ultra-violents vers une structure plus adaptée et demande une réaction rapide de notre administration.

Pour L'UFAP Unsa Justice
C.LAGES et P. MICHAELI

CD ROANNE

Aie confiance !!

A Roanne, le 10 février 2023

Qu'on le veuille ou non, Walt Disney était un formidable conteur d'histoire.
Et ça tombe bien, puisque l'UFAP-UNSa Justice va vous conter une histoire fabuleuse, à mi-chemin entre réel et chimère.
Bien évidemment, toute ressemblance avec des faits réels ou ayant existé serait un hasard extraordinaire …
Il était une fois, une gentille brigade, dans une gentille prison, dans un gentil pays. Les gentils détenus gambadaient gaiement dans cet établissement moderne où il y fait bon vivre.
Lorsque les gentils détenus arrivent dans la gentille brigade, ils peuvent voir leur famille.
A l'issue de cette gentille visite, les agents sont en charge de fouiller quelques détenus et de fouiller les sacs que les gentilles familles apportent.
Cependant, tout n'est pas rose dans ce fabuleux royaume. Puisqu'un preux chevalier gradé a pris le parti d'écouter un gentil détenu qu'il a qualifié de « détenu de confiance, informateur ».
Cet informateur déclare que les sacs de linge ne sont pas fouillés correctement et que les détenus font rentrer de la nourriture sans que les agents ne le remarque !!!
Ni une, ni deux, le chevalier a pris fait et cause pour le gentil détenu et se chargea de rappeler à l'ordre la gentille brigade avec un courriel.
Pour **l'UFAP-UNSa Justice**, l'histoire n'est pas belle, bien au contraire.
Alors que nos 3 reines règnent sans partage sur notre beau royaume à coup de DE et de changement de service, force est de constater que rien ne s'arrange pour ses vaillants soldats.
Moralité de l'histoire ?
Que tu sois riche ou pauvre, faible ou puissant, gradé ou surveillant, la parole d'un juste n'aura jamais autant de poids que la parole d'un délinquant !

Il faut beaucoup de vérités pour gagner une confiance mais il suffit d'un mensonge pour la perdre.

l'UFAP-UNSa Justice de la brigade parloir

UFAP
UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle
UR de Lyon

ur.lyon@ufap.fr

CD ROANNE

SURPRISE !!

A Roanne, le 10 juin 2023

Vendredi après-midi, une alarme a été déclenchée dans une cabine des parloirs.
Les surveillants se sont rendus sur place et à l'ouverture de la cabine, ils ont senti une forte odeur de cannabis.
A sa sortie de parloir, grâce à l'intervention du surveillant, le détenu a été fouillé, après avoir obtenu l'autorisation de procéder à sa fouille.
Sans surprise, le bilan est assez sidérant : 205 grammes de cannabis et 25 grammes d'une substance qui doit être de l'héroïne ou de la cocaïne.
L'UFAP-UNSa Justice félicite les agents qui ont permis cette superbe prise.
L'UFAP-UNSa Justice demande une récompense pour les agents qui prouvent quotidiennement leurs engagements.
Cependant pour un détenu qui se fait prendre la main dans le sac, combien passe à travers les mailles du filet ?
Une fois n'est pas coutume, il est désolant de constater l'état de déchéance de notre administration.
Il n'est pas rare de voir des journées de parloir sans qu'aucun détenu ne soit fouillé !!!
Par son laxisme, l'administration pénitentiaire est le complice des dealers et des délinquants.
Alors que l'administration déclare lutter contre le trafic en prison, en réalité, tout est fait pour que la drogue circule à profusion dans nos détentions.
Et pendant ce temps, le trafic, la violence, le racket sont devenus la norme de nos prisons.

L'UFAP-UNSa Justice une présence quotidienne !

Jean-Louis Picornell pour l'UFAP-UNSa Justice

CD ROANNE

HUMOUR ET CINEMA

Roanne, le 29/06/2023

L'UFAP-Unsa Justice aime deux choses, l'humour et le cinéma.
Il est vrai que pour travailler dans l'administration pénitentiaire, il faut une quantité importante d'humour, parce que la gestion du centre de détention de Roanne, est plus que risible.
Les parloirs ont réussi le Hat-trick, par la troisième fois consécutive, suite à une suspicion et à la demande d'un surveillant, il a été retrouvé 109 grammes de résine de cannabis sur un détenu au parloir.
Et encore une fois, il n'y avait aucune fouille au programme…
On ne rechigne pas à Roanne pour le confort de la population pénale, **après tout un client heureux est un client qui revient…**
Il est vrai que, depuis qu'un sénateur complètement déconnecté du monde réel, a cru bon de réduire drastiquement les fouilles, la pénitentiaire est en pleine dérive…
L'UFAP-Unsa Justice aime aussi le cinéma et en particulier une citation du film la Haine : « le plus dur ce n'est pas la chute, c'est l'atterrissage ».
Il est vrai que depuis des mois, notre établissement est en chute libre, on attend maintenant l'atterrissage.
La journée s'est achevée sur les chapeaux de roue avec la découverte d'un couteau avec une lame de 15 cm au E1.
L'UFAP-Unsa Justice ne voit pas tout en noir, le détenu n'était peut-être pas satisfait de la qualité des couverts de notre établissement, ce n'est pas le Ritz après tout.
Qui ne s'est jamais agacer en arrivant pas à couper sa viande, alors pourquoi pas avoir un couteau pour son steak ?
L'UFAP-Unsa Justice a hâte de voir combien de jour de QD va prendre notre coutelier.
Depuis maintenant des mois, les détenus n'exécutent pas leurs peines de QD alors qu'ils menacent, insultes des surveillants et des CPIP.
L'UFAP-Unsa Justice ne jette la pierre à personne, l'administration pénitentiaire voit plus grand.
Car pendant que le CD de Roanne recevait en grande pompe les familles de détenus pour la journée de la parentalité, les agents trouvaient du cannabis et un couteau.
Deux salles, deux ambiances…

Jean-Louis Picornell pour **l'UFAP-Unsa Justice**

CP MOULINS

Vol au-dessus d'un nid de coucou !

Le 20 février 2023

Lors de la nuit de 16 au 17 février, un drone a été repéré par le service de nuit de la maison d'Arrêt. Les agents ont localisé deux colis que l'aéronef avait échappé en zone interdite. Ces derniers contenaient des téléphones.
Le drone a par la suite été localisé par le service de nuit de la MC près du bâtiment droit. La vigilance et le professionnalisme des agents ont permis d'identifier les 2 cellules qui ont récupéré le contenu de l'appareil.
Ce drone volait sans éclairage et était particulièrement difficile à voir. Si personne ne l'avait entendu, il aurait été impossible à localiser. Pour un drone (difficilement) détecté, combien arrivent à livrer sans être inquiétés ?
Les agents de service ce vendredi ont pu récupérer les restes du colis et une fouille des deux cellules incriminées a été organisée. Dans l'une d'elle, de la drogue, une clé internet et un téléphone ont été trouvé.
Il est grand temps que le CP soit protégé efficacement contre ce fléau !
L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins tient à féliciter l'ensemble des agents du CP qui ont permis la localisation du drone et la récupération de son contenu !
L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige le transfert des deux détenus récupérateurs du colis sur la MC qui sont très (trop) régulièrement identifiés comme impliqués dans les trafics sur le QMC.
Notre organisation syndicale les désigne régulièrement comme candidats au transfert, il est temps que l'on nous entende enfin !
L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins demande que l'établissement soit efficacement et durablement protégé contre les drones !

Pour le bureau local,
Cédric Rochis

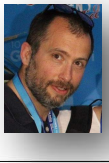

CP MOULINS

LA MARMITE DEBORDE

Le 26 mai 2023

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins lance un appel de de tresse sur la situation du QMA.

La surpopulation au QMA de Moulins a largement de passe le seuil d'alerte. Avec 12 matelas au sol, a 3 dans des cellules de 8 m² (sans douche en cellule évidemment) et un taux de surpopulation de 186% (soit le plus important de la DI à l'instant T), la situation est ingérable. Les violences verbales comme physiques et les refus de re intégrer se multiplient tandis que les solutions se réduisent à peau de chagrin.

La tension est palpable et prend de l'ampleur.

Quand on ajoute à ça les contraintes qui s'imposent aux grade s pour les affectations et changements de cellule, la situation est intenable.

Et pour couronner le tout, les de tenus qu'on incarcère pour le week-end et qui sont libère 3 ou 4 jours après (quand ce n'est pas le lendemain !) pour parfaire le numéro d'équilibriste !

Il ne faudra pas attendre la prochaine vague de chaleur pour faire quelque chose !

Le seul effectif au ras des pâquerettes, c'est celui des personnels ! Il est grand temps d'inverser la tendance !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins alerte sur l'urgence absolue d'un désencombrement du QMA !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins tient à féliciter l'ensemble des agents qui travaillent dans ce contexte explosif.

Pour le bureau local,

Cédric Rochis

CP MOULINS

QMC SOUS TENSION

Le 21 juin 2023

Le QMC et ses agents sont au point de rupture. L'effectif du QMC atteint sa cote d'alerte, avec des situations explosives à tous les niveaux.

Au QI, toujours plein, un énergumène joue avec les nerfs des agents et des codétenus. Il détruit tout, la porte de la cellule tient encore, mais pour combien de temps ? Nous sommes au bout des possibilités de gestion de cet individu, inapte au QD. Sa cellule sera hors d'usage sous peu, qu'en fera-t-on alors ?

La tension monte et la situation peut dégénérer à tout moment avec les autres détenus du QI dont je ne rappellerai pas les profils et leur potentiel de nuisance.

En détention, les trafics et les conflits qui vont avec, mettent l'équilibre de la détention à rude épreuve.

Une politique de fouille volontariste permet de nombreuses saisies pour lutter contre ce trafic. Cet aspect positif est à souligner. Dommage qu'à côté de ça, on laisse remonter un détenu qui sonne au portique, car non confirmé par le magnétomètre. Mr le directeur, ce détenu a beau avoir une santé de fer, il ne devait pas remonter en détention en sonnant ! C'est un très mauvais signal que vous avez envoyé !

Coté RH, les surveillants sont épuisés, ils cumulent les heures supplémentaires. Presque la moitié des agents disponibles frôlent ou dépassent les 108 heures trimestrielles. Les nerfs sont à fleur de peau, la fatigue s'installe.

Les premiers surveillants sont en voie de disparition sur le CP et même avec les faisant fonction, cela ne suffit plus. Il va falloir trouver des solutions pour palier à cette situation devenue critique.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige le transfert de l'énergumène du QI avant qu'un drame n'arrive !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins alerte à nouveau sur la situation du QI, qui ne permet plus depuis longtemps de jouer son rôle localement.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins réitère donc sa demande de laisser 1 à 2 cellules du QIMC à la main de l'établissement.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins alerte la DISP et la DAP sur la situation explosive du QMC, il est tant d'opérer un turn-over dans la population pénale pour casser les trafics et veiller à l'équilibre fragile de notre détention.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige que la DISP et la DAP prennent en compte la situation réelle des RH sur l'établissement. L'été s'annonce très chaud à tout point de vue.

Pour le bureau local,

Cédric Rochis

UFAP UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle
UR de Lyon

CP RIOM

INACCEPTABLE !!!

23/06/2023

DE NOUVEAU LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE
EST VICTIME !

Hier vers 16h45, plusieurs voyous se sont introduits sur le domaine pénitentiaire et ont lâchement fracturé plusieurs véhicules de personnels. Le personnel pénitentiaire est non seulement victime à l'intérieur des murs mais également à l'extérieur !!! Face une voyoucratie de plus en plus agressive, la sécurité du personnel doit être une priorité sans faille.

L'UFAP Unsa justice dénonce une fois de plus l'insécurité qui règne sur les domaines pénitentiaires et exige la mise en œuvre rapide d'un vaste plan de sécurisation !... A l'évidence, l'administration est dans l'incapacité d'assurer la sécurité de ses Domaines et des bien de ses Personnels !...

UFAP Unsa justice, demande l'installation de plusieurs cameras sur les parkings, et la sécurisation du parking personnel (portail),

Les Personnels victimes doivent bénéficier d'une prise en charge financière par l'administration : les dégâts sont liés à leur fonction et à l'exercice de leurs missions.

Le bureau local UFAP Riom,

ur.lyon@ufap.fr

CP AITON

MEUTRE EN CELLULE

Le 12 Février 2023

Dans la nuit du 10 au 11 février, un drame s'est déroulé au Centre Pénitentiaire d'Aiton. Un détenu a commis des actes de torture et de barbarie sur son codétenu, il l'a ligoté puis égorgé.

Suite à cet effroyable incident, L'**UFAP UNSa Justice** s'interroge fortement sur de nombreux sujets :

* La surpopulation pénale, 160 % pour la maison d'arrêt d'Aiton, est probablement en partie responsable de cet acte ignoble :

L'**UFAP UNSa Justice** Exige un désencombrement rapide de la maison d'arrêt d'Aiton

* Pour l'**UFAP UNSa Justice**, le CP AITON est devenu une succursale des hôpitaux psychiatriques en détresse… C'est un véritable four tout, on mélange tout et on reçoit de plus en plus de profils totalement en inadéquation avec un établissement pénitentiaire !!

Si on rajoute à cela un manque chronique d'effectif, une surpopulation grandissante… Le cocktail est détonnant…

Rappelons ici une nouvelle fois que depuis plus de 30 ans, l'**UFAP UNSa Justice** demande la création de structures adaptées pour la gestion de profils particuliers dans notre administration.

* Cette découverte a eu lieu en service de nuit, nuits qui d'ordinaire se font à 10 surveillants + 1 premier surveillant. Ce soir-là, la nuit était programmée à 9 agents + 1 gradé par manque de personnels !

L'**UFAP UNSa Justice** Exige une arrivée massive de personnels et la programmation OBLIGATOIRE de nuit à 10 surveillants + 1 premier surveillant… ET PAS UN DE MOINS !

L'**UFAP UNSa Justice** Exige l'ouverture d'une cellule psychologique d'urgence pour tout personnel dans le besoin.

L'**UFAP UNSa Justice** Félicite l'ensemble des personnels présents pour leur sang-froid et leur professionnalisme. Nous leur apportons tout notre soutien et nous nous tenons à leur entière disposition pour toute demande.

L'**UFAP UNSa Justice** Remercie les personnels arrivés en renforts pour aider nos collègues sur place (3 surveillants et 1 première surveillante).

L'**UFAP UNSa Justice** Exige que l'administration prenne en compte les difficultés de la situation vécue et félicite l'ensemble des agents présents (programmés et arrivés en renfort) à hauteur des efforts fournis avec une pensée particulière pour le surveillant faisant fonction de gradé.

La secrétaire Locale
Annabelle CADET
ufap.cpaiton73@gmail.com

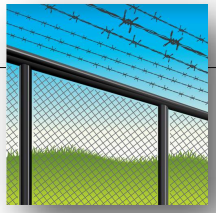

CP AITON

POUR LES AUXIS,
TOUT EST PERMIS

Le 06 Avril 2023

Le détenu F, auxiliaire d'étage à la 4C depuis Juillet 2022, a-t-il un passe-droit ? La situation de ce dernier, pousse à se poser la question !

Le 30.11.2022, pour avoir donné du stupéfiant à un autre détenu, le détenu F était sanctionné en commission de discipline, à un **déclassement avec un sursis d'une durée de 6 mois**.

Le 29.04.2023, soit 3 mois et 29 jours plus tard, ce dernier a agressé un codétenu, et il a été sanctionné d'une suspension de travail de 8 jours et (à nouveau) d'un **déclassement avec sursis d'une durée de 6 mois**…

Les agents s'attendaient tous (enfin) à un déclassement, ce qui n'a pas été le cas…

De plus, les observations concernant ce détenu sont courantes, son comportement en détention laisse à désirer, qui plus est en tant qu'auxiliaire d'étage…

Au-delà du fait que ce détenu se vante ouvertement qu'il n'a pas été déclassé et qu'il a pris (seulement) un déclassement avec sursis, les autres auxiliaires d'étages qui jusqu'à présent se tenaient à carreaux, se demande jusqu'au ils peuvent aller sans risquer de perdre leur travail…

Nos chérubins vont-ils se transformer en diablotins, tels des Mogwais ayant vu la lumière ?

L'**UFAP UNSa Justice** du CP AITON aimerait connaitre les raisons de tant de laxisme et de laisser-aller ?

Pour L'**UFAP UNSa Justice**, cet individu n'a rien à faire en qualité d'auxiliaire d'étage.

L'**UFAP UNSa Justice** Exige que les sanctions données en Commission de Discipline soient utiles, et permettent d'éviter toute récidive ou tout nouvel incident.

L'**UFAP UNSa Justice** sera vigilante lors des prochaines CDD au décisions prises et exige d'ores et déjà, le déclassement du détenu F.

La secrétaire Locale
Annabelle CADET

UFAP UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle
UR de Lyon

ur.lyon@ufap.fr

CP VALENCE

Au secours…

A Valence, le 30 janvier 2023

Alors que ce profil l'ouverture de la SAS en septembre 2023, la situation RH du CP Valence n'est plus inquiétante, elle est littéralement catastrophique.

Démissions, détachements, mutations et départs en retraite non remplacés, départs suite à réussites de concours… C'est un établissement **amputé de presque 20% de son effectif** que nous allons connaître dans les prochains mois.

Les agents sont à bout de souffle à force de pallier ce manque d'effectif chronique, ce lundi 30 janvier, ce **sont 48 personnels qui sont absents au service en plus des postes vacants non pourvus**…

Le CP Valence tourne donc avec presque 40% d'effectif manquant…

Au-delà de générer une grosse fatigue et un mal-être chez les personnels, cette situation engendre des feuilles d'appels avec de grosses cases blanches, et donc une insécurité malsaine.

Il va falloir que les têtes pensantes du millénaire nous expliquent comment nous allons pouvoir continuer à faire tourner notre structure et ouvrir une SAS avec un déficit de plus de 40 personnels ! Et nous savons pertinemment que ce nombre va forcément augmenter (retraites, démissions, etc…).

L'Administration se doit de réagir, et tout mettre en œuvre pour limiter au plus vite les conséquences de cette hécatombe.

Actuellement, les personnels parviennent tant bien que mal à maintenir notre établissement à flots mais à quel prix ? Jusqu'à quand ? Il y a urgence !

A l'heure où des arbitrages vont avoir lieu pour le postes en sortie d'ENAP pour les surveillants et les gradés, **l'UFAP UNSa Justice** tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme, Il faut du personnel en nombre rapidement avant que les agents ne soient plus en capacité d'exercer leurs missions de service public pénitentiaire.

L'UFAP UNSa Justice invite certains membres de notre hiérarchie à s'interroger sur les causes de tous ces départs.

Notre établissement, depuis de nombreuses années connaît un taux de démission parmi les plus forts sur la région, mais visiblement, personne parmi nos super cadres ne croit bon ou même utile de s'interroger sur ce qui pousse les agents au départ.

En attendant, Le mal est profond, l'administration doit réagir au plus vite !

Pour l'UFAP Unsa Justice de Valence,
Sylvain ROYERE
s.royere@ufap.fr

CP VALENCE

Sinon ça va vous là-haut ?

A Valence, le jeudi 11 mai 2023

Si **l'UFAP UNSa Justice** de Valence n'a de cesse de tirer la sonnette d'alarme pour alerter sur la situation en effectif de l'établissement et sur les modes super-dégradés au sein de la structure, l'information n'a pas l'air de faire percuter nos décideurs.

Plus de 40 postes vacants chez les Surveillants, et des départs qui continuent de se succéder.

Ceux qui restent en sont quittes pour tourner tels des avions de chasse…

C'est avec -19 agents sur l'effectif que les surveillants travaillent aujourd'hui sur notre établissement.

Si on regarde la feuille d'appel, les agents de ce soir étaient donc qu'un par bâtiment pour effectuer les repas et les fermetures en maison d'arrêt notamment.

On pourrait légitimement se dire que nos cadres vont annuler les diverses activités et autre formations… Ce serait mal les connaitre…

Hier, avec quasiment la même situation, on a vu une activité « café philo », une autre « bien vivre en détention » et aujourd'hui on constate que les formations secourisme sont maintenues pour les personnels.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, au-delà de démontrer le peu d'intérêt que porte cette administration sur les nombreux problèmes des personnels de terrain, on ne peut que s'interroger sur le niveau de conscience de nos dirigeants du malaise profond, et d'une certaine manière, endémique, des personnels du CP Valence, au-delà d'ailleurs, des seuls surveillants hélas.

Depuis de trop nombreuses années, on nous explique qu'il va falloir apprendre à faire autant avec moins de monde, la Direction semblant ne même plus attendre que des effectifs nous arrivent.

L'UFAP UNSa Justice s'inquiète de constater le pli est pris de toujours en demander davantage sans moyens et de trouver ça normal. Les personnels de tous corps sont là pour servir la carrière de leurs directeurs et leur permette à la fois de toucher les juteuses primes de fin d'année et les promotions qui vont avec à chaque mobilité au détriment de la qualité de vie au travail des personnels, et souvent, au détriment de l'intérêt du service public et à la fois des personnes qui sont placées en détention.

L'UFAP UNSa Justice prévient : la colère sociale gronde, la désespérance générée par ces comportements insupportables de nos hiérarchies pourrait bien finir par les éclabousser…

Pour L'Ufap Unsa Justice
Sylvain ROYERE

CP GRENOBLE

Agression au QM

20 janvier 2023

Le 19 janvier, un mineur n'a rien trouvé de mieux que d'offrir généreusement 2 violents coups de poing au visage du 1er surveillant ainsi qu'un coup de poing au référent mineur lors de la réintégration des médiathèques.

En effet, mécontent d'avoir été rappelé à l'ordre suite à son comportement agressif, car il avait provoqué les autres détenus se trouvant en promenade et en salle de sport. Les agents ont dû faire usage de la force strictement nécessaire lors de la réintégration en cellule.

Le détenu une fois la maîtrise terminée, est entré dans une rage folle et a commis l'irréparable.

Les deux agents déposent plainte, le 1er surveillant fait l'objet de 3 jours d'ITT.

Le bureau local UFAP UNSa Justice condamne avec la grande fermeté cette lâche agression

Le bureau local UFAP UNSa Justice félicite les personnels pour leur professionnalisme, les soutient et se tient à leur disposition des agents victimes.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande le transfert de ce détenu à l'issu de son séjour au QD ainsi que du détenu revenu de l'UHSA ayant agressé un collègue le 22 décembre dernier.

Le bureau local UFAP UNSa Justice se demande :

-Combien d'agents blessés faut-il pour que la direction locale réagisse ?

-Combien de temps faut-il pour que la direction locale comprenne que les personnels travaillent et sont en insécurité ?

Pour L'UFAP UNSa justice
La secrétaire locale
M.HODAPP
ufap.cp.varces@gmail.com

CP ST ETIENNE

Cocktail Molotov

Le 30 mars 2023

Le centre pénitentiaire de la talaudière a été la cible d'un ou plusieurs individus dans la nuit de mercredi à jeudi. Plusieurs cocktails Molotov ont étés lancés, au-dessus du mur d'enceinte, à hauteur du mirador 2. Certains d'entre eux, ont explosé dans le chemin de ronde, et ont même provoqué un début d'incendie dans le concertina de la cour de promenade. Les agents présents ont rapidement mis fin à l'incident et alerté immédiatement la police.

La talau est habituée à recevoir des objets et matières variées, des téléphones portables, des chargeurs, en passant par de la viande et de la résine de cannabis.

Mais là, un cap a été franchi, jusqu'où cela ira-t-il ?!

Les agents craignent de plus en plus pour leur sécurité, et viennent au travail la boule au ventre…

L'Ufap UNSa justice de Saint-Étienne, constate la montée en puissance des violences sur notre établissement, les délinquants n'ont peur de rien et sont prêts à tout. La sécurité des collègues n'est plus assurée.

L'Ufap UNSa justice de Saint-Étienne, félicite une nouvelle fois les agents présents pour leur professionnalisme et les soutiennent dans ces moments difficiles.

L'Ufap UNSa justice de Saint-Étienne, demande à notre hiérarchie à tous niveau, une prise de conscience sur ce tournant que l'on est en train de vivre. Les délinquants de tout poil ont compris qu'il n'y avait rien à craindre de la police ou de la justice de ce pays, les outils juridiques étant obsolètes et surtout la volonté des représentants de ce système de mettre fin à tout cela, est inexistante.

Ça ne peut pas durer comme ça !!

Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne,
Stéphane PERROT

CP ST ETIENNE

La Direction sera la seule responsable….

CP La Talaudière Le 01 avril 2023

Ce matin une fouille programmée dans la cellule d'un de nos pensionnaires s'est révélée fructueuse…

Téléphone portable ? drogue ? alcool ? mais non ça ce n'est quasiment plus interdit ça à la TALAU !!! Non ce cher petit qui est, si l'on écoute les bruits de couloir, a l'origine des cocktails Molotov du début de semaine, détenait dans sa cellule :

Non pas 1 mais 4 lames en céramiques de 10 centimètres chacune !!!

Le détenu a donc immédiatement été placé au quartier discipl……. Mais non ne vous inquiétez pas pour lui il a regagné sa cellule bien gentiment. En espérant qu'il n'y avait plus rien d'autre de dangereux, car là aussi le principe d'éviter le surencombrement des cellules à La TALAU est parti aux oubliettes. Ainsi les surveillants sont dans l'impossibilité de faire des fouilles correctement tant un bordel sans nom existe dans certaines cellules.

Que se passera t'il quand une lame sera retrouvée dans la gorge d'un surveillant ?

Depuis des mois et des mois l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne dénonce un laxisme envers les détenus de plus en plus grandissant. Tout est bon pour les excuser et ainsi leur éviter le quartier disciplinaire, À se demander si pour être DSP, il faut avoir sa carte de membre à l'OIP Pas un jour ne se passe sans qu'un détenu n'insulte ou menace un agent et nos têtes pensantes achètent la paix sociale à grand renfort de câlins.

N'attendez pas de venir pleurez avec nous sur le sort d'un camarade, tomber sous les coups de couteaux, d'un petit que vous chouchouter.

L'UFAP-Unsa Justice St-Etienne exige, le transfert en urgence de ce détenu et en attendant, sa mise au QD pour mise en danger des agents. 4 lames c'est pas pour couper son steak !!!!!!

L'UFAP-Unsa Justice St-Etienne demande la prise en compte urgente de la problématique et une fouille rapide de tout l'établissement.

L'UFAP-Unsa Justice St-Etienne n'attendra pas de voir une médaille sur un cercueil pour agir si rien n'est fait pour protéger les agents.

Par ce que si malheureusement, un jour, un personnel de surveillance venait à tomber sous les coups de couteaux de ceux que vous passez votre temps à chouchouter, L'UFAP UNSa Justice saura vous le rappeler !

Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne
Thierry MACHARD

CP ST ETIENNE

Un fléau : Les drones

09/06/2023

Au CP de Saint-Étienne comme dans tous les établissements de France et de Navarre les drones volent de plus en plus, même la patrouille de France n'en fait pas autant.

Pendant ce temps-là personne ne cherche de solution au problème, laissant voler et rentrer toutes sortes d'objets dans nos détentions. La seule chose est de demander aux agents de remplir des fiches d'observations, **bien sûr inutile !!!!**

Savoir la couleur du drone ou la qualité de ses lumières, s'il est électrique ou thermique, On se demande bien à quoi ça peut servir !!!

Les personnels sont surtout inquiets de savoir ce que contiennent les colis livrés de jour comme de nuit directement en cellule ou dans les cours de promenades.

A la Talau, nous avons déjà retrouvé des consoles switch, des lames en céramiques, des couteaux, et des quantités énormes de téléphones et de drogues, et peut-être qu'un jour nous retrouverons des objets beaucoup plus dérangeants encore, comme **une arme à feu !**

Les travaux de sécurisation périmétriques n'ont rien changé, les projections continuent, les drones affluent.

Comme si les drones ne suffisaient pas, les travaux réalisés sur la structure sont tellement bien pensés, qu'un couloir non sécurisé a été laissé, ce qui permet aux projeteurs de mieux diriger leurs envois, et de faire rentrer encore plus de colis.

Maintenant c'est les drones qu'on laisse voler par dizaines sans chercher de solution pour les arrêter, pourtant il existe des systèmes de brouillage mais a-t-on vraiment envie de cela ? Sans doute que nos décideurs préfèrent laisser les trafics se faire dans nos établissements pour plein de raisons…

L'UFAP-Unsa justice de Saint-Étienne, demande une fouille complète de l'établissement car les fouilles ciblées c'est bien mais malheureusement insuffisant.

L'UFAP-Unsa justice de Saint-Étienne, tient une nouvelle fois à féliciter les agents pour leur travail au quotidien, dans des conditions plus qu'exécrables !

Pour l'UFAP-Unsa Justice St-Etienne,
PERROT Stéphane, PENALBA Dimitry
stephane.perrot99@gmail.com

CP ST QUENTIN FALLAVIER
LIVRAISON DE CANNABIS PAR DRONE !

Lundi 10 mars 2023

De plus en plus fréquemment, des drones survolent de jour comme de nuit le Centre Pénitentiaire de SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Ce vendredi matin aux environs de 10 h 45, un engin volant est signalé par le mirador au-dessus du terrain de sport.

Son pilote, camouflé quelque part à bonne distance, le dirige à trois reprises de manière ciblée afin de procéder au largage de colis.

Pas de chance, le surveillant moniteur de sport est confondu avec un détenu et c'est lui qui récupère les colis tombés à ses pieds.

AU TOTAL, 1KG DE CANNABIS RÉCUPÉRÉ !

Toutes les grosses structures pénitentiaires sont confrontées à ce phénomène en pleine expansion qui évidemment pose un sérieux problème de sécurité, car outre les produits stupéfiants et les téléphones portables, bien d'autres objets beaucoup plus redoutés peuvent entrer dans nos structures. Des vidéos peuvent être réalisées et servir d'autres intérêts que celui des trafics. **C'EST EXTRÊMEMENT INQUIÉTANT !**

Il arrive parfois, à la faveur d'une mauvaise manœuvre, qu'un drone soit récupéré, la valeur de certains appareils peut être évaluée **à plus de 1500 euros**. Voilà qui en dit long sur la rentabilité de ce business.

L'**UFAP UNSa JUSTICE** invite nos autorités prises de vitesse à se saisir immédiatement de cette problématique.

La sécurité du personnel et des établissements est une priorité qui ne permet pas d'attendre !

Pour le bureau l'**UFAP UNSa Justice**
Vincent GUILLEMAIN
Alain CHEVALLIER

CP ST QUENTIN FALLAVIER
AGRESSION A L'HUILE BOUILLANTE

Lundi 30 mars 2023

SI L'ENFER EXISTE, UNE SUCCURSALE DE SATAN EST BIEN EN PLACE AU CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT QUENTIN FALLAVIER.

16H40 ce jour, un détenu du 3ème étage du Centre de détention (étage dit régime de confiance… **BRAVO !**), appelle le surveillant, lorsque ce dernier ouvre la porte, le bandit l'asperge d'huile bouillante. Touché aux deux jambes, à la main et au niveau du ventre le collègue parvient à réintégrer ce voyou en cellule avant que les renforts n'interviennent.

17H00 : prise en charge sanitaire de l'agent, constatant que des cloques sont déjà visible au siège des brûlures, extraction médicale en ambulance dans la foulée ver les urgences hospitalières.

Evidemment, le détenu a été mis en prévention au quartier disciplinaire mais dans cette structure ou tout est permis, on ne sait pas pour combien de temps, la grande majorité des sanctions disciplinaires sont levées, pire encore graciées par le Chef d'établissement qui adressent des lettres individuelles aux détenus pour leur expliquer qu'ils n'effectueront par leur peine de quartier car il s'est écoulé un peu de temps entre leur condamnation et l'exécution de la punition.

Tout va bien pour lui !

Le bandit du jour, récidiviste, dont nous vous passerons les détails de son cursus long comme le bras (menaces avec armes, détention de produits incendiaire ou explosifs en vue de de préparer une destruction etc…), jouissait d'un placement en régime de confiance !

L'UFAP UNSa Justice dénonce depuis plus de deux années une gestion locale de l'établissement hallucinante, jalonnée d'humiliations envers des personnels de plus en plus désespérés qui n'aspirent qu'à postuler vers d'autres destinations professionnelles.

LA HIERARCHIE PENITENTIAIRE EST PARFAITEMENT AU COURANT MAIS RIEN NE BOUGE.

TROP, C'EST TROP !

L'UFAP UNSa Justice est évidemment au côté de notre collègue abîmé, ceci pour compenser le soutien que l'institution lui apportera comme une formalité administrative, ce n'est plus suffisant, le ras le bol s'exprimera demain à la prise de service de 7H00.

LE PATRON DE LA BOUTIQUE A-T-IL QUELQUE CHOSE A DIRE ?

Pour l'**UFAP UNSa Justice**
Les secrétaires généraux

CP ST QUENTIN FALLAVIER
S'ADAPTER OU IMPLOSER !

Lundi 15 juin 2023

Entre demandes de renforts et l'arrivée des premières chaleurs, le peu de personnel encore disponible transpire à grosses gouttes.

L'UFAP UNSa Justice n'a de cesse d'alerter sur la situation catastrophique au CP SQF, de moins en moins d'agents, une surpopulation carcérale record et des mouvements toujours plus nombreux devenus impossibles à contrôler et canaliser.

La journée du 14 Juin 2023 en est la parfaite illustration : Alarmes incessantes en même temps que nos pensionnaires se voyaient inviter à **un concert de musique !**

Il n'est pas inadmissible que dans le contexte de crise actuelle, la sécurité des agents soit sacrifiée pour satisfaire une population pénale qui est en train de prendre le pouvoir.

Le bleu vire au rouge, il y a urgence à prendre des décisions, les agents exposés comme jamais souffrent mais au niveau directorial, aucune mesure de précaution n'est prise, pour elle, tout va bien !

L'été qui vient à peine de commencer est de loin le pire que nous n'ayons jamais envisagé.

IL FAUT REAGIR !

L'UFAP UNSa Justice sollicite en urgence une réduction drastique des mouvements jusqu'à ce que l'effectif en personnel soit revenu à un niveau acceptable.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place de travail en binôme et ilotage, c'est vital pour la sécurité des agents, il n'y a pas d'autre choix possible.

L'UFAP UNSa Justice réclame des décisions fortes et dissuasives sur le plan disciplinaire avec des mesures de transferts systématiques pour les détenus agressifs et perturbateurs !

Le personnel doit pouvoir travailler en sécurité sans quoi il n'en restera bientôt plus assez pour assurer ne serait-ce que l'essentiel !

Pour l'**UFAP UNSa Justice**
Vincent GUILLEMAIN
Alain CHEVALLIER

ur.lyon@ufap.fr

MA BONNEVILLE

La coupe est pleine !

A Bonneville, le 15 Janvier 2023

Rien ne va plus en Haute Savoie !!!

La maison d'Arrêt de Bonneville est au bord de l'implosion.

En effet, depuis environ 1 mois il ne se passe pas une journée sans qu'il n'y ait pas d'arrivants.

Encore le 6 janvier avec 7 arrivants ! Sommes-nous à Corbas ??

Le quartier Hommes de la MA atteint à ce jour, **environ 180 % de taux d'occupation avec environ 40 matelas au sol**.

Par ailleurs, la Ma représente à elle seule presque **20% du nombre de matelas au sol de la DISP de Lyon**.

Des problématiques se posent alors :

- Carence en matelas disponible pour les arrivants.
-Des places au QA limitées au vu du nombre d'arrivants.
- Des détenus qui restent au quartier arrivant jusqu'à 20 jours.
- Une insécurité constante et grandissante.

L'UFAP UNSa Justice alerte une fois de plus sur le nombre de détenus au QH.

L'UFAP UNSa Justice dénonce des conditions de travail qui se détériorent de jour en jour, entre surpopulation et management, les personnels Bonnevillois sont servis !!

L'UFAP UNSa Justice demande un désencombrement massif et rapide du QH et la réduction du nombre d'arrivants.

L'UFAP UNSa Justice réaffirme son soutien aux collègues qui, malgré le sous-effectifs, font face tant bien que mal dans un établissement plein à craquer !!!

Pour **L'UFAP UNSa Justice**

GOMEZ Anthony & BRUNEAU Helline

MA BONNEVILLE

La température monte au Quartier Arrivant

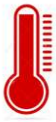

A Bonneville, le 21 juin 2023

« *L'été s'ra chaud l'été s'ra chaud, dans les t-shirts, dans les maillots* »

Eric Charden

Le 20 juin un détenu en division 6 au profil psychiatrique fait parler de lui en service de nuit.

Ce dernier, qui n'a pas sa place en détention mais en SMPR, a sans doute jugé que les températures extérieures n'étaient pas assez élevées à son goût.

Il a alors allumé un feu à l'aide d'allumettes aux alentours de 20h40.

Résultat :

Une cellule (plafond, mur, armoire, lit) hors service !!

Une extraction médicale pour le détenu.

Il en va de soi que l'administration se chargera de lui faire payer la facture **ou pas**…

En attendant la facture, ce sont les agents du service de nuit qui l'ont payé au risque de leur vie.

L'UFAP UNSa Justice tient à féliciter le professionnalisme des agents et du gradé présent qui on suggérer l'incident avec professionnalisme.

L'UFAP UNSa Justice s'oppose fermement à la réintégration de ce détenu dans l'établissement et demande un transfert immédiat. Faute de quoi, **L'UFAP UNSa Justice** saura se faire entendre.

L'UFAP UNSa Justice le réaffirme, le Quartier Arrivant de la MA n'est pas un SMPR !!

L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne.

Le bureau Local.

MA AURILLAC

LE QD EN FEU !!!

Le 14 janvier 2023

Le vendredi 13 janvier 2023, la Maison d'Arrêt d'Aurillac a gagné le gros lot, un pensionnaire de notre prison n'a pas trouvé mieux à faire que de se battre en promenade.

Dès l'intervention du gradé infra, de roulement et des surveillants celui-ci a essayé d'agresser le gradé infra, une mise en prévention est faite !

Cet énergumène a ensuite décidé d'allumer le feu au quartier disciplinaire et toute la détention a été enfumée.

Un dispositif important de pompier, SAMU, ENEDIS et policier a dû intervenir.

Heureusement que notre maison d'arrêt compte encore des 1er surveillants professionnels, dynamiques et qui ont su garder leur sang-froid face à cet incendie d'une grande ampleur.

L'Ufap UNSa Justice d'Aurillac félicite le gradé infra et le gradé de roulement pour leur maîtrise et leur professionnalisme.

L'Ufap UNSa Justice d'Aurillac félicite les surveillants intervenus pour leur professionnalisme et leur dévouement.

L'Ufap UNSa Justice d'Aurillac demande une sanction exemplaire à la hauteur de ses actes !!!!

Benjamin DEFRANCE Pierre VIGIER Farid DEBAB

MA PRIVAS

Quand le ciel nous tombe sur la tête

A Privas, le Mardi 20 juin 2023

Dimanche 18 juin2023, tout laisse présager une journée des plus calmes.

Rien ne nous laisse penser qu'une catastrophe allait nous tomber sur la tête…

Vers 09h15 un bruit sourd s'est fait entendre….

Dans les secondes qui ont suivi, le plafond est au sol, le bruit assourdissant est entendu en détention, l'agent en poste à la PEP appelait ses collègues à l'aide !!!.

Celle-ci leur annonce que le poste PEP s'était écroulé.

La collègue était en état de choc, traumatisée par ce qu'elle venait de vivre.

L'alerte a été donnée immédiatement aux secours, à l'Officier d'astreinte, aux personnels de Direction ainsi qu'à l'infra-sécurité.

Les forces de police ont également été prévenues. Tous sont arrivés rapidement sur place.

La DISP d'astreinte et les ERIS furent également avisés et se sont rendus à l'établissement dans les meilleurs délais.

Les agents présents au moment de la catastrophe ont courageusement sécurisé à minima les lieux afin de pouvoir faire entrer les secours et les autorités concernées en maintenant un maximum en sécurité.

A ce jour, une organisation s'articule pour palier la situation,

Nous attendons impatiemment le passage des experts !

Le bureau local de l'**UFAP** souhaite un prompt rétablissement à notre collègue touchée durement psychologiquement par cet événement tragique, et félicite les agents sur place ainsi que les renforts qui ont répondu présents, de leur solidarité et leur dévouement pour assurer la continuité du service public.

L'**UFAP** demande une reconnaissance officielle pour les agents de détention présent ce jour-là,

L'**UFAP** exige qu'un audit de sécurité soit réalisé afin que notre structure vieillissante soit inspectée de fond en comble, nous avons eu de la chance dans notre malheur cette fois ci, CE NE SERA PEUT ETRE PAS TOUJOURS LE CAS !

Le bureau local UFAP Privas

H.ARQUISCH

MA LE PUY EN VELAY

Location Saisonnière

Rubrique logement insolite

Le 2 Mars 2023

D'importants travaux ont encore une fois commencé à la Maison d'Arrêt Du Puy en Velay : La remise en état de la salle de repos des surveillants.

Des mois et des mois de réflexion … de recherche … d'analyse... de la part de nos décideurs… pour au final… avoir ce résultat.

Plus de salle de repos pour que les agents puissent se restaurer. La solution ? Récupérer un algéco qui traînait dans la cour d'honneur depuis près de deux ans et en faire une zone de restauration avec vue sur une décharge de matériaux d'un autre chantier…. Et un WC !!!

En vous souhaitant bon appétit !

Plus de chambre de piquet ! Solution : un lit dans un local inoccupé, et un autre dans une « roulotte » de chantier KILOUTOU 5 étoiles ! Les commentaires sur KILOUTOU ne parlaient d'ailleurs pas des toilettes en extérieurs à 4h du matin, ni du point d'eau froide style jerrican !

Les agents apprécieront le côté nostalgique de la chose.

Cela prouve bien toute la considération et le respect de celui ou celle qui à réserver ce logement insolite. Aurait ils accepté de loger dans ces conditions ??

L'**UFAP UNSa Justice** de la MA du Puy en Velay demande de toute urgence la tenue d'un CSA local hygiène et sécurité en application du 2e alinéa du décret 2020-1427 « *Lorsqu'il n'existe pas de formation spécialisée du comité et en dehors des cas où il se réunit à la suite d'un accident du travail, en présence d'un danger grave et imminent ou pour des raisons exceptionnelles, le comité tient en outre au moins une réunion portant sur les questions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.* »

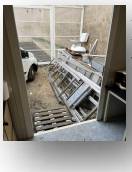

Des solutions respectueuses du personnel doivent être trouvées et ce sans délai !

Pour l'**UFAP UNSa Justice** de la MA du Puy en Velay

Le Secrétaire Local

L.ROBERT

MA LE PUY EN VELAY

Nuit sous tension !

Le 23 Mars 2023

Une nuit qui aurait pu être tragique à la MA le Puy en Velay.

Hier soir, service de nuit en mode dégradé, nous avons eu pour arrivant Mr C… tout droit sorti de la cour d'assise d'où il venait de recevoir un jugement.

Ce dernier, qui se dit innocent, nous informe de ses intentions de mettre fin à ses jours dans la nuit.

Afin de préserver l'intégrité physique de cette personne détenue, décision a été prise de l'extraire vers le service hospitalier le plus proche.

Cela aurait pu très bien se terminer….s'il n'avait pas eu une extrême détermination à passer à l'acte.

En effet, dès qu'il en a eu l'occasion, Mr C... s'est subitement jeté sur le tableau électrique général de l'établissement, il a réussi à arracher la porte du tableau à mains nues, pour ensuite se saisir et arracher un gros câble électrique afin de mettre fin à ses jours !

Heureusement, l'issue de cette tentative a pu être déjouée grâce au courage et au sang-froid des seuls agents présents à ses côtés, à savoir un premier surveillant et un surveillant…

Cette histoire aurait pu avoir une fin dramatique pour cette personne détenue… mais aussi… pour nos collègues !!!!

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** remercie le sang-froid et le professionnalisme des agents présents et qui ont réussi à déjouer cette tentative de suicide.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** se tient à la disposition des collègues ayant subi ces évènements pour toute assistance dont ils pourraient avoir besoin

Pour l'**UFAP UNSa Justice** de la MA du Puy en Velay

Le Secrétaire Local

L.ROBERT

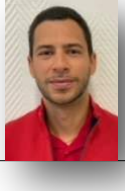

SPIP 15/63

« Loin des yeux, loin du cœur…. Les agents n'ont pas de valeur »

A Aurillac le 5 Janvier 2023,

2023 débute sur les chapeaux de roues à Aurillac,

Le 4 janvier, un probationnaire s'est présenté au SPIP 15 sans convocation alors qu'il avait déjà été reçu sans rendez -vous la veille, par la CPIP référente.

En l'absence de l'agent d'accueil, une CPIP a répondu à l'interphone des locaux.

M. s'est présenté très agacé et a tenu un discours inquiétant auprès de l'agent. Au regard de son attitude, l'accès au service lui a été refusé.

Il s'est alors emporté, a vociféré que les CPIP étaient « des enculées » et a donné des grands coups de pieds dans la porte d'entrée sécurisée.

Devant la virulence des propos et du comportement de l'intéressé, les agents ont contacté les services de Police par crainte que ce dernier ne fasse « le pied de grue » au SPIP.

Une patrouille s'est déplacée mais le probationnaire avait quitté les lieux.

Il semble que Monsieur fasse une fixation sur la CPIP référente. Il est par ailleurs notoire que ce dernier, SDF, a installé sa tente dans la rue où ladite CPIP se gare quotidiennement.

Craignant pour l'intégrité de la collègue CPIP, plusieurs mails et un échange téléphonique ont été adressés à la hiérarchie.

Si cette dernière semble avoir indiqué à la DISP s'inquiéter pour l'intégrité physique de la CPIP référente, aucune prise de contact téléphonique n'a été réalisée par la direction. Le SPIP 15 n'a bénéficié d'aucune prise en charge suite à cet incident.

L'UFAP UNsa Justice constate une nouvelle fois l'absence de considération et de préoccupation de la direction envers ses agents.

L'UFAP UNsa Justice apporte tout son soutien aux collègues impactés par cet évènement et invite les collègues se sentant en difficulté à la solliciter.

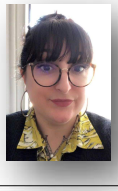

Pour l'**UFAP UNsa Justice**
A.SMAHA
A.GOSSUIN
L. LIZOURET
M.PINQUIE

SPIP 26/07

ADERES dans la Drôme :
Désignés d'office !

Valence le 16/03/2023

Comme sur de nombreux sujets, depuis l'arrivée il y a bientôt un an de la nouvelle DFPIP, le dialogue social concernant le déploiement du dispositif ADERES a été réduit à sa portion congrue au SPIP 26/07.

Les agents ont fait part à plusieurs reprises de leur circonspection devant ce dispositif lourd, ambitieux et imposé sur les territoires par la DAP. Dans plusieurs réunions de service, il a été demandé une anticipation et une réflexion sur la thématique. Si l'ensemble des agents est curieux et ouvert quant aux nouvelles méthodes susceptibles d'apporter un surcroît de sens à nos prises en charge et des solutions à nos publics, ils ne sont pas prêts à tout accepter dans la vitesse et dans la précipitation.

Quid de la charge de travail à venir alors que les agents en MO doivent gérer la montée en puissance des dossiers VIF qui ont sensiblement densifié nos prises en charge ?

Quid du retour des expérimentations sur les sites pilotes ? Aucun rapport, aucun écrit d'évaluation sur l'action n'a été présenté aux OS. Or, les retours de terrain de nos collègues laissent à penser que ce dispositif a eu du mal à trouver son public sur plusieurs territoires.

Quid des questions sur les réels besoins de nos publics face à ce dispositif ? La précarité des sortants de prisons et les urgences économiques sont une réalité. Elle rend difficile une mobilisation sur des séances parfois bien théoriques. Le temps de travail de conscientisation, de responsabilisation et de compréhension du passage à l'acte doit être en lien avec le contexte socio-économique d'une sortie de détention.

Quid de la fragilité du socle du public visé ? Constituer un groupe alors que les LSC de plein droit sont pour l'heure peu prononcés peut virer au casse-tête. Il y a aussi des réalités territoriales : constituer un groupe à Privas alors que l'essentiel des probationnaires est reçu sur des lieux de permanence éloignés sera synonyme de mission impossible.

Ancrés dans les réalités, alors que la direction fait la politique de l'autruche, les CPIP de la Drôme ont souhaité exprimer leur mécontentement et leurs doutes.

Acte I : Malgré une relance, aucun agent ne s'est porté volontaire pour la première formation dispensée à Privas la deuxième semaine de janvier.

Acte II : La direction a négocié de nouvelles dates auprès de la DI. La nouvelle formation au dispositif ADERES a été arrêtée à Valence au mois de Mai. Malgré une relance, les CPIP ont fait bloc et les agents n'ont pas donné suite aux sollicitations.

Acte III : Le 06/03, dans un courriel lapidaire, la direction a décidé d'inscrire sans leur consentement tous les CPIP « n'ayant pas de champs transversaux (Tutorat, radicalisation, stages VIF, PPR…) en plus de leurs missions ». Par solidarité envers leurs collègues, les agents non désignés se sont aussi portés volontaires pour assister à la formation.

L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** regrette la méthode brutale et une fois de plus l'amateurisme en matière de dialogue social de notre direction locale.

L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** prévient : la réussite d'une action collective ne se fait jamais contre la volonté des agents.

L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** préconise le développement d'une méthodologie sûre et consensuelle pour la construction des programmes de prise en charge, la mise en œuvre des expérimentations et l'évaluation des politiques d'insertion et de probation, dans le respect du dialogue social et des prérogatives des organisations représentatives à tous les niveaux hiérarchiques.

L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** invite nos décideurs à écouter les acteurs de terrain et à faire émerger des projets qui répondent véritablement aux besoins locaux au lieu d'être inféodés aux lobbys en tout genre et aux cabinets de conseil.

L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07** exige que nos décideurs fassent preuve de discernement et de considération face aux charges et aux cadences de travail qui fragilisent nos équipes.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne…

Pour L'**UFAP UNSa Justice SPIP 26/07**,
F. ROUSSET

SPIP 26/07

SAS : DIALOGUE AU POINT MORT AU CP !!

Valence, le 14/04/2023

Lors la réunion de travail en MF le 06/04, après la visite de la SAS, la directrice adjointe a encore une fois de manière incompréhensible coupé court au dialogue. Elle est montée sur ses grands chevaux en insistant sur le manque de volonté des CPIP de la MA de travailler pour la SAS. La raison de ce nouvel emportement :

Les agents tentaient de comprendre la position et les errements hiérarchiques vis-à-vis de la SAS. En effet, pendant des mois, ce fut silence radio face aux interrogations et aux demandes de lien de l'équipe du CP et à présent, sans ambages, on leur demande une collaboration et une disponibilité sans failles.

La réalité est exactement l'inverse des propos accusatoires de la direction : les agents du MF souhaitent des liens étroits avec les collègues de la SAS car les enjeux sont importants pour optimiser la réinsertion et la prévention de la récidive des futurs détenus de la structure. L'affectation et le repérage, la réforme des réductions de peine, la nature des projets et leur adéquation avec les personnes suivies au Centre Pénitentiaire, tout doit inciter à un partenariat renforcé entre les deux équipes. Leur ligne a toujours été la même : **être associé** au travail et aux projets, **co-construire** pour mieux anticiper. Les collègues de la SAS sont sur la même longueur d'onde, nos échanges lors du premier CSA IP de la mandature en attestent.

Cela fait déjà deux réunions que les agents subissent l'agressivité, les affronts et les rebuffades de la direction lorsque ce sujet sensible est évoqué.

DANS UN CONTEXTE OU LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX SONT AU PLUS HAUT DANS NOS SERVICES, CE MEPRIS EST INACCEPTABLE !!

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 exige de la considération pour les agents du milieu fermé. Avec la montée des effectifs au Centre Pénitentiaire, les charges de travail oppressantes et la réforme des réductions de peine qui bouscule la pratique quotidienne des agents, la direction ne devrait avoir qu'une attitude : opter pour la bienveillance et faire preuve de confiance en ses équipes.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 relaie les craintes des personnels de voir la direction jouer la carte de la division des agents.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 invite la direction à l'apaisement et à prendre conscience du potentiel constructif de ses équipes : un dialogue serein au sujet de la SAS est possible !!!

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne…

Pour **L'UFAP UNSa Justice SPIP 26/07**,
F. ROUSSET, M. BOURDON

SPIP 42

Touche pas à mon CPIP

A Roanne, le 19 avril 2023

Depuis plusieurs mois, les agents du SPIP du CD de Roanne sont la cible d'attaques de plus en plus violentes et récurrentes de la part de la population pénale.

S'ils sont habitués à accueillir la colère et les revendications du public pris en charge, étant souvent un des seuls interlocuteurs disponibles, les **CPIP NE TOLÈRENT NI LES INSULTES NI LES MENACES DE MORT QUI DEVIENNENT MONNAIE COURANTE**.

Cette escalade de la violence ne doit pas rester sans réponse !!

L'UFAP-UNSa Justice exige donc que les bureaux d'entretien (au demeurant de moins en moins nombreux et disponibles !) soient réorganisés pour garantir la sécurité des agents du SPIP et que les violences physiques ou verbales commises à leur encontre ne soient pas sanctionnées d'une simple tape sur les doigts.

Le SPIP est un service de l'administration pénitentiaire à part entière, qui mérite d'être reconnu et traité en tant que tel.

Pour **l'UFAP-UNSa Justice** les personnels y œuvrant doivent pouvoir exercer leurs fonctions en toute sécurité.

L'UFAP-UNSa Justice demande de rondes de sécurité plus fréquentes sur les rez-de-jardin lorsque les CPIP sont en entretien, et que les agents ne soient pas bloqués au milieu des détenus lors des blocages pour mouvements.

L'UFAP-UNSa Justice rappelle enfin, mais surtout, que **l'outil de travail du CPIP est son appareil psychique**, que celui-ci se doit d'être préservé tout au long d'une carrière, et que l'administration doit en faire une considération prioritaire.

Pour **L'UFAP-UNSa Justice** J.PICORNELL

UFAP
UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle
UR de Lyon

ur.lyon@ufap.fr

UR LYON

Congés bonifiés
Lettre ouverte

Le 10 Février 2023

Monsieur le directeur Interrégional,

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** est régulièrement sollicitée pour des problématiques relatives aux droits qui entourent les congés bonifiés.

L'interprétation du pôle CB à la DAP d'une note interne a entraîné pour de nombreux collègues bonifiables, le fait de se voir lésés et contraints soit de financer eux-mêmes leur voyage, soit purement et simplement, de devoir y renoncer, la faute à des calculs qui selon nous ne sont pas exacts.

Cette situation, outre un contentieux relativement important, génère chez nos collègues, colère et incompréhension, dans un contexte où globalement, les aspects managériaux sont régulièrement pointés du doigt comme vous ne le méconnaissez pas.

Il apparaît, outre cette situation, que pour ceux qui ont malgré tout la possibilité de partir en Bonifiés, que la prime de vie chère (PVC) ne leur soit versée que bien après leur retour.

Dans les arrêtés signés par les agents avant leur départ, l'article 3 stipule que « - Pendant son congé bonifié, l'agent perçoit, outre sa rémunération habituelle, l'indemnité de cherté de vie en vigueur dans le territoire du congé suivant les taux les plus élevés applicables aux personnels recevant un même traitement. », ce qui correspond aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 du décret 51-725 comme nul ne l'ignore.

Il appert que sur la DISP de Lyon, des consignes seraient données pour ne pas payer cette prime pendant les congés, et attendre le retour de ces personnels en leur demandant une preuve de leur départ.

L'indemnité est donc versée dans le meilleur des cas 2 mois après la période de vacances, au pire presque un an après pour certains personnels.

Cette situation globale autour des congés bonifiés ne saurait perdurer en l'état de nous vous demandons de bien vouloir y mettre un terme en payant la cherté de vie durant les congés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part sur ces points, L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** reste à votre disposition pour toute information utile à votre analyse.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Le Secrétaire Général
D.VERRIERE

UR LYON

Uber Shit

Le 21 Février 2023

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** constate la montée en puissance de deux phénomènes qui ne sont pas si nouveaux, mais dont l'utilisation par les détenus et leurs amis à l'extérieur, explose littéralement.

Le premier est l'utilisation de drones pour la réalisation de livraisons en tous genres principalement en service de nuit venant se rajouter aux dizaines de projections quotidiennes que subissent les établissements. Toutes les grosses structures de la région sont concernées par le phénomène y compris le CP Riom qui ne dispose pas de miradors. Les QMC de Moulins et de Valence ne font pas exception à cette problématique, bien au contraire.

On constate au principal, que ce nouveau mode de « projection » se démocratise surtout pour livrer des téléphones portables de manière bien plus ciblée et précise que les jets habituels par-dessus les murs et bien moins risquée que par la technique de faire rentrer aux parloirs.

La présence de brouilleurs comme à Bourg en Bresse ne semble pas empêcher le constat de survols...

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** exhorte donc notre hiérarchie à prendre des mesures rapides et efficaces afin de rentrer en lutte contre ces drones. Quand on arrive à attraper un drone suite à une mauvaise manipulation du pilote, on constate qu'il s'agit de drones pouvant valoir plus de 1500 euros, le business d'Uber shit/portable doit être sacrément rentable !

Le deuxième souci, est l'explosion des vidéos tik-tok tournées en détention. On ne compte plus les innombrables vidéos montrant le visage des personnels filmés à leur insu. On se souviendra également de la vidéo tournée au CP St Quentin Fallavier pour mettre en exergue l'agression d'un détenu par 5 autres qui commettent leur forfait dans la cellule de leur victime.

D'un phénomène découle donc l'autre. Les projections, les parloirs, et parfois même la corruption ne suffisent plus, les téléphones arrivent par drone, et les vidéos se multiplient permettant dans certains cas, de faire passer les visages d'agents à l'extérieur pour d'éventuelles agressions dehors.

Visiblement prise de court, l'administration ne semble pas avoir mis en place la moindre mesure pour faire cesser ou au moins ralentir la prolifération de ces problèmes.

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** exige que la lutte contre ces deux sujets devienne une priorité de la DISP.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Le Secrétaire Général
D.VERRIERE

UR LYON

Pas de gras pour les PA !

Le 23 Février 2023

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** prend acte des annonces du Ministre pour faire plaisir à ses amis et promettre la catégorie B pour les Surveillants et les gradés, tout en ouvrant la possibilité à la création de surveillants contractuels.

Nous attendons de voir ce que notre Ministre des détenus nous concocte et préparons d'ores et déjà quelques propositions.

Force est de constater que si l'annonce de cette réforme ne constitue surtout pas à ce jour, l'alpha et l'Omega de l'avancée sociale espérée (surtout avec la disparition programmée des catégories dans la fonction publique à terme), il en ressort un sentiment d'abandon exacerbé pour toute la filière administrative très régulièrement maltraitée, surexploitée et méprisée par toute une chaîne hiérarchique.

Constatant que le bateau avance ou semble avancer pour les autres corps, on ne peut en effet que constater que celui des PA reste désespérément à quai avec un corps commun décidément bien handicapant pour tout espoir de réforme.

S'il est pourtant une filière centrale dans le fonctionnement de l'AP, c'est bien celle des PA.

On ne le rappellera jamais assez, sans PA :

– Pour les personnels : pas de paie, pas de suivi de carrière, de mobilité, d'accident de service, de remboursement de frais de déplacements, dentaires ou optiques, pas de protection fonctionnelle, etc...

– Pour le régalien : Pas de greffe, pas de régie.

– Pour les structures : pas de suivi administratif (GD notamment) ou de secrétariat, pas de service du droit, d'URSEP, de Formation, etc...

La filière PA accueille régulièrement des agents en reclassement administratif pour tous les autres corps (le passage en B des Surveillants va possiblement poser problème à ce titre...).

Les personnels appartenant à la Filière Administrative attendent de leur administration qu'elle les prenne enfin un peu en compte et leur accorde autre chose que des miettes à travers un plan de requalification de C en B (et paraît-il de B en A) qui pour le moment sert surtout à exacerber les jalousies de par son manque criant d'envergure.

Déjà que la différence de paie entre un Adjoint administratif (C) et un Secrétaire administratif (B) paraît risible tant la différence est ridicule, mais de surcroît, la difficulté pour espérer un peu de promotion est pour sa part, très importante.

Et quand on constate, cerise sur le gâteau, les modes opératoires particulièrement opaques appliqués pour l'attribution du CIA et les montants dérisoires gracieusement distribués aux Adjoints, SA et Attachés, on ne peut que conclure que les PA sont considérés par cette administration comme une « sous filière ».

Il va bien falloir à un moment ou à un autre que nos dirigeants s'occupent de ceux qui ont entre leurs mains une grande technicité sur leurs domaines de compétences, technicité sur laquelle d'ailleurs, s'appuient régulièrement en particulier les DSP pour faire avancer leur service.

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** constate que si les habitudes pénitentiaires ont tendance à montrer dans l'histoire que malheureusement, le dialogue social paisible n'apporte rien et qu'il faut sans cesse aller au combat pour obtenir quelque chose (cas des PS et des CPIP), il faudra peut-être substituer aux palettes et aux pneus des surveillants, un mode opératoire tout aussi efficace s'il est massivement suivi par les PA :

Celui de simplement lever les mains des claviers pendant une petite semaine et voir comment ça réagit...

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**

Le Secrétaire Général, D.VERRIERE

La représentante de la filière Administrative

M.MEDJENAH

UR LYON

Imputabilité au service des accidents de travail :

De quoi tomber malade !

Le 3 Mars 2023

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** relève de nouvelles pratiques de l'administration, pas tout à fait en adéquation avec ce qu'on pourrait appeler de l'accompagnement des agents victimes d'accidents sur leurs lieux de service.

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** avait déjà réagi aux contrôles médicaux un peu tous azimuts, un peu à la tête du client, un peu sur des fondements pas très objectifs donc ; on avait aussi réagi sur la capacité de certains DSP à se prendre pour des médecins, notamment durant la période covid, mais voilà un nouveau tournant dans la manière de « gérer » les choses.

La DISP décisionnaire, semble se fier intégralement à l'avis porté sur les dossiers par les chefs de structure avec parfois, des arguments plus que discutables.

On voit ainsi certaines équipes de direction rédiger des courriers visant à tenir un « argumentaire » pour refuser la prise en charge d'un accident de travail alors même qu'une expertise a été commanditée par l'administration (quand on sait que le coût moyen tourne autour de 150 Euros l'expertise), et que l'expert relie l'accident au service.

On peut donc constater par exemple, que dans un petit établissement de la région, un agent qui se casse le pied à l'occasion de son service, sur son lieu de travail, arrive à voir l'administration considérer qu'il ne faut pas prendre en compte l'AT. Même en présence d'un témoin qui rédige un CRP...

L'expert dit que l'accident est imputable, mais au diable, le DI et le SG suivent leur direction d'établissement et donnent eux aussi un avis défavorable à l'imputabilité au service.

Faits de notre temps, on peut même voir des médecins de conseils médicaux s'en remettre intégralement aux écrits de ces chefs de structure en s'appuyant sur une vidéo qu'ils n'ont même pas vue. *

On peut voir dans un autre petit établissement de la région, le même phénomène avec cette fois ci un avis favorable de la direction locale pour que l'accident soit reconnu imputable, et toujours des conclusions d'expert favorables à l'imputabilité, mais les pontes de la DISP en disposent autrement. *

Dans une grosse structure cette fois-ci, l'administration demande la tenue d'un conseil médical pour contester un accident de travail sur une agression d'un personnel qui a eu le malheur de s'arrêter une journée après avoir chuté avec un détenu au sol. Les membres du conseil stupéfaits par cette prise de position, ce conseil aura duré moins d'une minute pour donner raison à l'agent. *

On constate que peu semblent savoir qu'un agent dispose de 15 jours pour déclarer un accident de service (et pas 48h comme on le voit ici ou là).

UR LYON

Par ailleurs, L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** souligne qu'un champ jurisprudentiel plus que pléthorique rappelle ce que sont les accidents de service et comment ils doivent être considérés comme étant imputables ou pas, notamment :

« Constitue un accident de service, un évènement survenu à une date certaine, par le fait ou à l'occasion du service, dont il est résulté une lésion, quelle que soit la date d'apparition de celle-ci » (CAA Nancy N° 18NC02097 du 11 Juin 2020)

« *La présomption subsiste lorsqu'il s'avère que les conditions de travail ou le contexte professionnel ont joué un rôle dans la survenance de l'accident* » (2e Civ., 5 juin 2008, pourvoi n° 07 -14.150 ; 2e Civ., 2 octobre 2008, pourvoi n° 07-19.036).

La réglementation prévoit elle aussi bien des choses et notamment à l'article L.822-18 du code Général de la Fonction Publique qu' « *Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service*. »

Ce n'est pas au doigt mouillé et en fonction des amitiés ou des inimitiés avec les chefs de service, que les choses doivent être considérées et surtout, les décisions prises.

Il y a des critères et quand un expert se prononce dans un sens ou dans l'autre, son avis doit être pris en compte.

Les circonstances qui permettent de détacher l'accident du service ne sont certainement pas celles que pensent nos bons décideurs. Ils se croient sans doute investis d'une mission divine en économisant quelques deniers sur le dos des fonctionnaires qui font pourtant tourner leurs boutiques et envers lesquels ils devraient être pleins de gratitude.

Face à l'amateurisme développé sur plusieurs secteurs en la matière, les juges administratifs ne seront guère difficiles à convaincre !

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** invite tous les personnels qui s'estiment lésés dans ce type de situations à se rapprocher de nous, avec des dossiers montés comme cela, nous leur rédigerons leurs mémoires contentieux pour défendre leur point de vue devant les juges administratifs.

* Toute ressemblance avec des évènements ayant eu lieu aux MA Aurillac, Le Puy en Velay et CP Valence sont fortuites

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Le Secrétaire Général
D.VERRIERE

UR LYON

Gardes à l'Hôpital :
L'UFAP n'entend pas rester statique

Le 6 Mars 2023

Selon les informations de l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**, il semblerait qu'à partir du 1er janvier 2024, les FSI n'effectueraient plus les missions de garde statique et ce sont les ELSP qui reprendraient ces missions.

Pour les ELSP, on laisserait tomber les missions de sécurité intérieure, sécurité périmétrique, l'administration priorise à 200% les extractions judiciaires en laissant tomber les autres missions.

On risque de voir encore une fois, des créations ou des rajouts de personnels dans les ELSP déjà en place, en prenant sur « la bête », laissant encore et toujours les personnels sur la coursive dans le désarroi le plus complet.

Déjà il y a quelques années, l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** avait dénoncé l'impact de la reprise par la DAP des Extractions Judiciaires venant grever des effectifs qui n'avaient vraiment pas besoin de cela.

Inutile de dire que nos futurs Surveillants contractuels ne pourront pas réaliser ces missions puisqu'une garde statique doit être réalisée en étant armé.

La situation aujourd'hui est catastrophique, les établissements tournent tous en mode dégradé, et voilà qu'ils souhaitent réabonder ou créer des ELSP supplémentaires, tout en supprimant des missions de renfort les week-ends en détention.

Les agents sont à bout de souffle, les blancs sur les feuilles d'appels en témoignent chaque jour…

Pour l'heure et avant cette nouvelle manœuvre, ce sont au bas mot, 30 surveillants qui ont déjà été ponctionnés dans nos établissements après révision prétendue des organigrammes de référence.

Si l'administration souhaite reprendre une bonne fois pour toutes les extractions judiciaires et les missions de gardes statiques, l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** exige une arrivée massive de personnels et une révision des OR à hauteur des effectifs nécessaires pour la réalisation des missions et non en piochant sur la détention comme elle le fait depuis de trop nombreuses années.

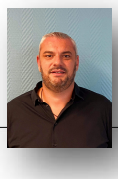

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Le Secrétaire Général Adjoint
S.ROYERE

UR LYON

Recours aux cabinets conseils :
Une désintoxication nécessaire

Le 22 Mars 2023

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** s'est toujours questionnée quant à l'utilisation toujours plus large par nos dirigeants de cabinets de conseils privés. Rappelons que toute cette manne financière accaparée par ses officines est autant d'argent en moins pour les terrains et pour nos établissements.

Nous nous sommes procurés le rapport de l'inspection générale des finances paru récemment. Celui-ci dresse un bilan après la circulaire du 19 janvier 2022 incitant tous les ministères à la restriction du recours aux cabinets de conseil. La direction générale des services judiciaires a informé Bercy des efforts du ministère de la Justice et notamment du respect de l'objectif d'une baisse de 15% des sommes allouées à ses officines dont la philosophie pro-business n'est plus à démontrer.

On y apprend que si l'objectif financier a été atteint, en 2022, le recours aux cabinets de conseils a tout de même coûté la bagatelle de 4 178 013 euros au Ministère de la Justice.

Encore une fois, on se demande pourquoi on paie ! En effet, le rapport souligne que « l'Inspection Générale de de la Justice disposait à priori des compétences et de l'expertise pour réaliser la prestation de conseil suivante pour le compte de la DAP : « Assistance au transfert intégral des missions d'extractions judiciaires à la DAP. » » En clair, le marché de 324 000 euros conclu en avril 2022 avec le cabinet ERNST & YOUNG est de l'argent foutu en l'air.

En même temps, quand on connaît les capacités de nombre de nos technocrates, ils ont au moins raison de se dire qu'ils ont besoin de conseils, le souci, c'est qu'on les paie (cher) à réfléchir en théorie, pas à trouver des gens qui doivent le faire à leur place à grand renfort d'argent public !

On apprend ensuite que 231 000 euros ont été dépensés pour des « prestations visant à renforcer les capacités d'ingénierie des directions ressources ministérielles et de leurs établissements publics associés pour imaginer de nouvelles politiques RH, élaborer et mettre en œuvre des dispositifs de gestion plus efficaces, concevoir et généraliser de nouvelles prestations pour les directions métiers comme pour les agents. »

Il fut un temps où la haute fonction publique avait le sens de l'intérêt général et n'avait pas besoin de ce genre de maîtres à penser pour réfléchir et planifier l'avenir professionnel de ses agents…

D'autres pépites figurent dans ce rapport, on pourrait gloser sur les 220 000 euros dépensés pour « l'accompagnement du siège de la DISPMOM et de la préfiguratrice à la mise en place d'un délégué territorial Océan Indien » « concurremment à la saisine de l'IGJ qui a été, dans le même temps missionné en appui et a pris ultérieurement le relais du prestataire lorsque le marché est arrivé à son terme. » En langage non diplomatique, le rapport souligne qu'il ne voit tout simplement pas la plus-value du prestataire !!

Si sur le terrain, chaque centime est pesé et les calculatrices affûtées pour qu'un « petit fonctionnaire » ne dépense pas trop, à Paris en revanche, dès qu'il s'agit de conseils de boites privées, on ne regarde pas à la dépense ! On y va, on n'hésite pas, on s'offre des conseils inutiles mais coûteux !!!

Comme L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** le disait dans son dossier d'avril 2022 au sujet du rapport sénatorial de Mars de la même année, « L'État ne dispose d'aucun moyen pour s'assurer de l'absence de conflit d'intérêts chez ses consultants. »

Voilà qui est rassurant

Pour L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**, la privatisation à grand train de l'administration, la fragilisation du statut de la fonction publique à travers la contractualisation à outrance, le noyautage par le privé et ses intérêts particuliers ne cadrent pas avec les besoins d'une démocratie moderne qui est supposée délivrer un service public à la population qui paie des impôts pour cela.

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** dénonce avec véhémence ces pratiques quand on voit en parallèle par exemple, que nos penseurs ne sont pas foutus de signer un contrat de maintenance et de dépannage pour les véhicules composant la flotte de l'administration.

Pour L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**, le changement de paradigme c'est maintenant !

Que nos dirigeants reviennent à un peu plus de modestie et de connaissance de leurs terrains, ça les ramènera à un peu plus de pragmatisme peut être qui leur ouvrira sans doute plus les yeux que les copains de Mc KINSEY et consorts qui ne voient que l'intérêt de leur portefeuille.

Pour L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Les secrétaires généraux
D. VERRIERE, F.ROUSSET

UR LYON

C'est la chienlit sur la DI !

Le 31 Mars 2023

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** ne peut que déplorer le constat qu'elle fait du « fonctionnement » de nos institutions et de nos dirigeants.

Décidément, manager c'est un métier dont beaucoup de ceux qui sont en position de l'exercer, ne sont pas équipés pour...

La violence institutionnelle est à son paroxysme, il n'y a qu'à voir le traitement réservé à l'imputabilité des accidents comme nous le dénoncions récemment.

Il n'y a qu'à voir également, que lorsqu'il est constaté dans un établissement que son CE dysfonctionne à un point qu'il n'est plus possible de le cacher à quiconque, le CE en question est tout de même maintenu sur place, quoi qu'il en coûte avec ici ou là, une mission déléguée à grand renfort d'argent public pour missionner un cabinet privé pour analyser le management opéré (Cas du CP SQF).

Pourtant, cela fait un moment que nous savons que la seule solution est de mettre à l'écart un personnage qui n'a de toute évidence aucune des compétences attendues pour diriger un établissement.

Mais nous savons, que l'administration ne sanctionne pas un directeur, au pire elle le promeut et le déplace…

On peut aussi voir les dégâts que l'attentisme et le corporatisme de la DI ont pu faire à la MA Bonneville où malgré tout ce que l'on sait, le CE est maintenu là aussi coûte que coûte. Malgré l'engagement du DI à nous faire passer un rapport d'analyse de la situation sur cet établissement, finalement ce dernier s'est rétracté derrière un pauvre prétexte pour ne pas nous le donner. Forcément, ça ne doit pas être beau à voir ce que dit cet analyste...

D'autres établissements sont en souffrance encore, depuis des années, l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** condamne le fonctionnement du CP Valence dont le taux de démission des personnels est un des « meilleurs » sur la DI.

On ne s'étalera pas sur ce qui est opéré en SPIP dans bien des services, avec des méthodes un peu différentes, mais tout aussi impactantes pour les agents qui un peu partout, pêtent les plombs.

Pour se dédouaner et maintenir ce management pathogène, la Direction Interrégionale déploie toute une gamme de méthodes pour noyer le poisson.

UR LYON

Nombre de nos décideurs, à tous niveaux, marchent sur la tête, incapables de comprendre ce que sont les maux des services sous leur joug et des solutions à apporter pour avancer.
Tellement imbus d'eux-mêmes et méprisants, ils ne sont pas en capacité d'écouter ou de comprendre qui que ce soit d'autre qu'eux-mêmes, à plus forte raison quand les propositions viennent de moins gradé qu'eux.
Jusqu'où cela ira-t-il et quand est-ce que cela va s'arrêter ?
L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** en appelle à la responsabilité et au bon sens !
Il faut changer de paradigme et avancer vers un fonctionnement moins technocratique, moins corporatiste et plus ouvert au dialogue.
Les méthodes déployées depuis quelques années montrent leur totale improductivité, ça ne fonctionne pas, on ne peut pas gouverner d'en haut sans regarder un minimum en bas si ce qu'on a semé sert à quelque chose ou pas.
La gronde sociale se manifeste de diverses manières pour le moment, tous les dirigeants, bâtis sur ce modèle visant à penser qu'ils sont les seuls à détenir la vérité et que tous ceux qui disent le contraire sont des gueux. Cela pourrait finir par générer des réactions de cette « plèbe » qu'ils méprisent tant, en comparaison desquelles, 2018 pourrait n'avoir été qu'une petite répétition avant la grande représentation !
Il ne faut quand même pas oublier que c'est la rue qui dirige au final, et personne d'autre !!!
L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** aura prévenu...

Pour L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Les secrétaires généraux
D. VERRIERE, F.ROUSSET
S.ROYERE, S.PERROT

UR LYON

Les remboursements de frais en SPIP,
2e chapitre

Le 25 Avril 2023

L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** avait déjà réagi quand le DBF faisait appliquer un nouveau mode de calcul des tarifs kilométriques aux agents affectés en SPIP que nous décrivions dans notre écrit du 10 Juin 2022.
Voici ce que nous prévoient nos pontes pour 2023 :
« *Lors d'un déplacement professionnel d'un agent au sein d'une métropole ou agglomération étant sa résidence administrative ou familiale et bénéficiant de son système de transport en commun, ce dernier ne peut pas prétendre au remboursement de ses états de frais de déplacement (indemnités kilométriques et de repas).* »
Nos têtes pensantes ne savent plus comment réinterpréter la réglementation pendant qu'en regard de cela, on missionne à grand coup d'argent public le recours à des cabinets d'experts privés.
L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** en a assez de recevoir des courriels comme celui qui nous a saisi de ce souci dont le message de son auteur était : « encore une fois, on nous fait chier ».
L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** rappelle que l'alinéa du décret prévoyant les conditions de remboursement des personnels qui sont invoquées pour introduire cette nouvelle donne, n'a pas varié d'une virgule depuis la version originale du décret de juillet 2010.
L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** constate à travers ce genre de dispositions que l'étoile pénitentiaire est sérieusement ternie par plus de 20 ans d'aléas et de banqueroute intellectuelle.
L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon** demande à nos dirigeants de cesser d'orienter toujours le feu des économies sur la même cible.
Alors le message qui est le nôtre, est que le 8° de l'article 2 maintenant évoqué pour léser tous ces personnels prévoit aussi ceci : « *Toutefois, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut déroger à l'application du 8° ci-dessus* »
La situation des pénitentiaires n'est-elle pas suffisamment particulière pour que notre ministre prenne un arrêté permettant cette prise en charge ?

Pour L'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**
Le Secrétaire Général, D.VERRIERE

UFAP UNSa Justice
Organisation Syndicale Multi-Catégorielle
UR de Lyon

ur.lyon@ufap.fr

UR LYON

Conseils médicaux :
Imputabilité au service des accidents

Le 29 juin 2023

Aujourd'hui se tenait un Comité Social d'Administration concernant l'élection des 15 représentants des personnels aux conseils médicaux. Le rôle de ces représentants est de participer aux séances et d'émettre des avis sur l'imputabilité au service des accidents de travail.
Avant le 1er Juillet 2023, ces représentants étaient désignés par corps par la CAP, aujourd'hui, la nouvelle liste ci-dessous désigne les représentants des personnels pour tous les corps sans exception, Surveillant, Gradé, Personnel Administratif (AA, SA, Attaché), PT (AT, Tech, DT), CPIP, DPIP, Officier, CSP, etc.…pour l'ensemble des 12 départements de la région Rhône Alpes Auvergne.

Ils devront être sollicités dans l'ordre de la liste suivante **pour les 12 départements** :

1. Dominique VERRIERE (Représentant **UFAP** Affecté au CP Villefranche)
2. Jonny DE FARIA (Représentant **UFAP** Affecté au CP Bourg en Bresse)
3. Cédric ROCHIS (Représentant **UFAP** Affecté au CP Moulins)
4. Jean Louis PICORNELL (Représentant **UFAP** Affecté au CD Roanne)
5. Jean Noel FRANCOIS (Représentant **UFAP** Affecté au CP St Quentin Fallavier)
6. Stéphane PERROT (Représentant **UFAP** Affecté au CP St Etienne)
7. Annabelle CADET (Représentante **UFAP** Affectée au CP Aiton)
8. Jean Paul BREBION (Représentant **UFAP** Affecté au CP Riom)
9. Fabrice SALAMONE (Représentant **UFAP** Affecté au CP Valence)
10. Saliha LAHIOUEL (Représentante **UFAP** Affectée à la MA Bonneville)
11. Alain TRIERWEILER (Représentant **UFAP** Affecté au CP Grenoble)
12. Cherazade YAHI (Représentante **UFAP** Affectée au SPIP 69)
13. Florian ROUSSET (Représentant **UFAP** Affecté au SPIP 26,07)
14. Audrey SMAHA (Représentante **UFAP** Affectée au SPIP 15,63)
15. Laurent DONA (Représentant FO Affecté au CP Riom)

Pour les 4 ans à venir, aucun autre élu ne pourra siéger au titre des représentants des personnels en conseil médical.
Chaque élu de la liste ci-dessus sera en capacité de siéger sur les 12 départements de la Région pour n'importe quel personnel, quel que soit son corps et grade.
C'est la grande nouveauté de la réglementation pour ces comités médicaux. S'il sera contraignant pour les 19 établissements et les 12 SPIP, de solliciter les agents dans l'ordre de la liste ci-dessus pour les convocations, il sera en revanche profitable aux personnels d'être soutenus par des personnels que l'UFAP va former pour cela, pour ceux de ces représentants qui n'auraient pas déjà une solide expérience de ces conseils médicaux, ce qui est le cas de nombre d'entre ces nouveaux élus.
Ces représentants seront donc plus faciles à identifier pour tous !
Forte de sa représentativité obtenue en 2022, l'**UFAP UNSa Justice** renforcera donc sa présence dans ces instances et défendra l'intérêt des personnels, étant entendu, que comme nous le faisons déjà, si les règles ne sont pas respectées ou que les avis émis ne nous conviennent pas, nous emmènerons les personnels qui le souhaitent au Tribunal Administratif défendre leur point de vue !

Pour L'**UR UFAP UNSa Justice** de LYON
Les Elus au CSA Interrégional
A.TABURET, C.ROCHIS, D.VERRIERE, F.ROUSSET
S.PERROT, F.SALAMONE

ur.lyon@ufap.fr

BEN EST SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE, IL VEILLE À LA RÉINSERTION DES DÉTENUS

MAIS LE RESTE DU TEMPS, IL VEILLE SUR SA FAMILLE

SI NOUS AVONS APPRIS À CONNAÎTRE LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC C'EST POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 349 364,75 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493). Crédit photo : Getty Images.

BFM

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE | SOCIETE GENERALE